



CREAI Centre Val de Loire

Rapport d'activité

Année 2015

Table des matières

Introduction	3
L'équipe du CREAL au 31 décembre 2015.....	6
La vie associative	8
Le réseau des CREAL et l'ANCREAI	10
L'activité en 2015	15
L'animation régionale et la concertation – Les groupes de travail régionaux.....	16
Formations et accompagnements en Intra – Formations Inter.....	30
Formations accompagnements longs.....	33
Observation et études.....	40
Représentation	57
Les outils de communication.....	58
Conclusion	60

INTRODUCTION

L'année 2015 a une nouvelle fois été dense, déclinant les orientations de 2013, s'inscrivant dans les travaux et démarches déployés depuis 3 ans, tout en œuvrant dans un environnement institutionnel et financier peu favorable au secteur social et médico-social dans son ensemble, aux organismes comme le CREAI en particulier. Un environnement qui a toutefois conduit le réseau des CREAI à être conforté dans son rôle d'appui pour l'élaboration et l'évaluation des politiques publiques sociales et médico-sociales, reconnu dans le cadre de **la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement, qui stipule, en son article 78, que les CREAI « contribuent, en réponse à la demande des autorités compétentes pour l'élaboration des schémas d'organisation sociale et médico-sociale et des schémas régionaux de santé, à l'analyse des besoins et de l'offre, ainsi qu'à toute action liée à la mise en œuvre de ces schémas »**. 2015 a également vu la publication du cahier des charges des CREAI.

Le présent rapport d'activité rend compte du déploiement des missions du CREAI dans ce contexte, avec, comme grands axes que l'on pourrait retenir de 2015, le développement de nos actions partenariales, comme de l'animation de la réflexion avec les acteurs sous différentes formes, ou encore une activité d'observation en évolution qui se traduit par des études, mais aussi des diagnostics de besoins territoriaux en augmentation. Le rapport d'activité met revanche en exergue une forte diminution de la mission de formation-accompagnement (tant en intra qu'en interne), due à la réforme de la formation professionnelle qui a freiné les directions de structures dans le déploiement de leurs programmes de formation. Et ce, alors même que nous avons mis en place au sein du CREAI une organisation de suivi de cette activité, qui s'est traduite d'une part par l'identification d'un temps de conseiller technique spécifiquement dédié à cette activité, d'autre part par la réalisation, la diffusion et la promotion d'un catalogue de formation déclinant pas moins de 40 thématiques de formation, assurées à la fois par l'équipe de permanents et par une équipe de vacataires consolidée et fidélisée.

La conclusion du rapport d'activité de 2014 insistait sur le long cheminement nécessaire au repositionnement du CREAI. Nous nous fixons un certain nombre d'objectifs, que je propose de revisiter afin d'estimer le chemin effectivement parcouru :

- ✓ **Le pari de l'Adhésion et de la Contribution Volontaire** semble avoir été réussi, même s'il doit être consolidé ;
- ✓ **L'installation dans de nouveaux locaux** a permis de proposer un espace d'accueil pour le secteur, et l'organisation de la manifestation des 50 ans du CREAI. L'opportunité de pouvoir proposer les salles de réunion et de formation à la location ne s'est pas encore concrétisée en revanche, ce qui n'a pas donné lieu, par conséquent, à l'instauration d'une nouvelle source de financements ;
- ✓ **Le déploiement de logiques d'animation, via des journées régionales, des conférences** s'est traduite notamment, par deux journées d'étude, organisées sur des sujets transversaux, en partenariat, et rassemblant plus de 200 personnes à chaque fois (la journée du 14 octobre 2015 en partenariat avec le rectorat d'Académie Orléans-Tours, sur la coopération entre l'Education Nationale et le secteur Médico-social – 260 participants – et la journée du 23 novembre 2015 avec l'Uriopss, sur le rapport Piveteau et les parcours des personnes en situation de handicap – 200

participants), témoignant de l'attente qu'ont les directions et professionnels du champ de l'action sociale et médico-sociale pour ce type de manifestations. Le mode Conférence, que nous avons voulu inaugurer en 2015 autour du thème de la « Vulnérabilité de genre » n'a en revanche pas trouvé son public. Nous tenterons de nouveau l'expérience en 2016, autour d'une conférence sur « Culture et Handicap » ;

- ✓ **Le développement de nos missions de formation et d'accompagnement – conseil**, comme investissement fort sur l'avenir, s'est traduite par une organisation en interne ayant pour objectif le suivi de proximité des formations et accompagnements, et la réalisation d'un catalogue de formation intra et inter, vitrine de l'offre de service du CREAI. Cet objectif a toutefois été percuté par la réforme de la formation professionnelle et qui nous a amenés à être moins sollicités qu'en 2014, voire à annuler un certain nombre de formations en inter. L'avenir sera probablement plus porteur pour les formations en intra, à la fois dans des logiques de réduction des coûts, comme de construction de dynamiques internes. Nous aurons à être encore créatifs pour proposer par exemple des formations territorialisées, mutualisées... ;
- ✓ **La poursuite de notre investissement dans l'observation et les études s'est effectuée**, par le biais de beaucoup d'études réalisées, comme de diagnostics de besoins territoriaux, mais aussi par nos participations à des instances de concertation territoriales. Nous systématisons également les restitutions de nos études en les mettant en débat dans le cadre de journées d'échanges et de réflexion, illustration de l'articulation entre nos missions. Le cadre méthodologique de construction de nos études reste à consolider, pour bien s'accorder avec les commanditaires sur leur demande, comme l'utilisation plus aboutie des outils produits par le réseau des CREAI, auxquels nous participons, y compris en les proposant aux autorités publiques (panorama de données dans le secteur du Handicap...) ;
- ✓ **La poursuite et la pérennisation de relations et de travaux partenariaux**, se sont concrétisées en 2015 par des journées partenariales (avec l'Its, avec l'Education Nationale, avec la Fnars, avec l'Uriopss...), et qui permettent de croiser les regards, les approches, les expertises ; une dynamique que nous avons à poursuivre, en déployant des actions avec des partenaires peut-être plus éloignés historiquement du CREAI, mais qui rencontrent des questionnements parfois proches (missions locales, communautés de communes, agglomérations...). Le secteur des personnes âgées, que le cahier des charges national des CREAI et la nouvelle déclinaison de l'acronyme des CREAI viennent consacrer dans le champ d'intervention des CREAI, n'a pas encore été beaucoup investi de notre part ;
- ✓ **Le développement d'écrits et de publications sur des sujets de débat** pour le secteur social et médico-social et pour le travail social reste un objectif, à commencer par une publication sur la notion de vulnérabilité. Si l'Assemblée générale du CREAI du 21 mai 2015 a permis de débattre de cette notion, nous n'avons pu finaliser une publication cette même année. Le travail est toutefois engagé, il a donné lieu à la création d'un comité de rédaction et de lecture, à l'analyse d'un certain nombre d'écrits qui nous sont parvenus au sein de ce comité. La publication devrait intervenir en 2016 ;
- ✓ **Le développement des outils de communication, avec une newsletter mensuelle depuis janvier 2015**, qui doit se coupler avec un site Internet, qui, lui, verra le jour en 2016, à partir d'une nouvelle charte graphique en 2016. Des plaquettes de présentation du CREAI devraient aussi suivre.
- ✓ **Notre objectif de rencontre et de suivi de proximité des associations, des établissements et services**, est plus que jamais d'actualité, qui se traduit par une écoute au quotidien des projets qui nous sont soumis pour adapter nos offres d'accompagnement aux réalités vécues, mais aussi

par des rencontres régulières pour redonner de la visibilité au CREAI. Il s'agit de bien comprendre les attentes des acteurs, leurs préoccupations, tout en redonnant de la visibilité au CREAI, et à sa capacité à accompagner les pratiques et les projets, grâce à un projet renouvelé, une équipe pluridisciplinaire, et un ancrage partenarial et territorial.

- ✓ **La notion de parcours de vie**, fortement issue de la commande sociale aujourd'hui, et traduite de plus en plus concrètement dans les politiques publiques (lois relatives à la protection de l'enfant, à l'adaptation de la société au vieillissement, à la modernisation du système de santé, recommandations de l'Anesm sur le parcours de personnes dans les CHRS...) **constitue en outre une évolution que le CREAI peut accompagner, tant du côté des autorités que des organismes gestionnaires et des établissements et services**. Le rapport Piveteau et ses déclinaisons en est un exemple également. De par son caractère à la fois sectoriel et transversal, le CREAI mettra en œuvre ses missions en 2016 dans cette optique, ce qui pourra se traduire par des journées favorisant le débat autour du passage d'IME à ESAT par exemple (journée régionale du 17 mai 2016), ou encore des formations thématiques permettant une connaissance, par les professionnels de structures différentes, des troubles psychiques, et de la façon dont on accompagne des personnes confrontées à ces troubles, quel que soit leur situation de dépendance, d'âge, de situation par rapport au logement...
- ✓ **Enfin, les journées nationales IME, que nous organiserons à Tours, à l'automne 2017, en partenariat avec le CREAI Ile-de-France et l'AnCREAI, constitueront une belle opportunité pour donner chair, dès 2016, à cet ancrage territorial, dans la continuité du cycle de petits déjeuners IME IEM départementaux que nous avons organisés depuis 2014, tout en le resituant dans des enjeux nationaux, et vécus par l'ensemble des IME de France** qui nous rejoindront pour cette grande manifestation. Ce sera aussi l'occasion de porter et de débattre de l'avenir des Instituts médico-éducatifs dans toute leur diversité, impactés qu'ils vont être par les évolutions aujourd'hui à l'œuvre en termes de publics accompagnés, de modalités d'accompagnement dans le respect de parcours des enfants, d'organisations et de projets institutionnels...

Séverine Demoustier
Directrice du CREAI

L'EQUIPE DU CREAI AU 31 DECEMBRE 2015

✓ La composition de l'équipe

Au 31 décembre 2015, elle s'organise de la manière suivante :

- 1 poste de direction :
 - ➔ Séverine Demoustier, à 80 % (formation en sciences politiques)
- 1,7 poste d'assistantes :
 - ➔ Blandine Gaillard, assistante, à 90 % (BTS Assistante de direction, DEUG LEA)
 - ➔ Lydie Pailly, secrétaire de direction, à 80 % (BTS Assistante de direction)
- 2 postes de conseillers techniques :
 - ➔ Laetitia Martineau, à temps plein (Master 2 Droit de l'action sociale)
 - ➔ Christophe Lecomte, à 40% (éducateur spécialisé, DU Responsable de formation)
- 1 poste de chargée d'études :
 - ➔ Aurore Duquesne, à temps plein (démographe)

✓ Un réseau de personnes ressources vacataires

Vacataires	Domaine(s) de compétence(s)	Thématiques de formation - Accompagnement
Marie-Renée BAZIREAU	Formatrice en IME, ESAT MAS Analyse de pratique	- Les écrits professionnels - Le référent du projet de la personne - La fonction de coordination - Bientraitance
Didier BORNECH	Consultant sur l'évaluation externe dans une coop parisienne Thérapie comportementale et cognitive	- Analyse de pratique - Accompagnement personnes en grande souffrance psychique - Formateur à l'ERTS pour les AS
Jacki CHOPLIN	Formateur ITS	- Ecrits professionnels - Droit des usagers - Référent projet de la personne - Bientraitance
Dorina CRISTEA	Psychiatre Médecin responsable dispositif pour accueil des adolescents au CH Daumezon,	- « Les évolutions du travail avec les familles en IME et IEM : quelles modalités d'accompagnement ? »
Jean-Marie MARTIN	Formation : docteur en science de l'éducation et formation de psychanalyste / cadre de santé en établissement SM	- Analyse de pratiques

Caroline MOINET	Conseil /accompagnement en organisation et développement En méthodologie de projet En communication	- Ecrits professionnels - Droit des usagers - Référent projet de la personne - Bientraitance - Les évolutions professionnelles - Les outils de ressources humaines
Christine PRIZAC	Formatrice auprès des professionnels du médico-social sur les questions de vie affective et sexuelle Animatrice de groupe de paroles de personnes handicapées mentales et physiques	- Vie affective et sexuelle
Jacqueline POPELIN	Thérapies de groupe, individuelles et familiales	- Analyse de pratiques - Bientraitance
Sophie RONCAY	Psychologue clinicienne Formatrice en travail social	- Analyse de pratiques - Le syndrome carentiel chez l'enfant - Le développement de l'enfant
Sylvie SICURANI	Directrice d'IME Educatrice spécialisée Formatrice en travail social	- Réflexion sur les pratiques professionnelles par une analyse managériale des enjeux institutionnels
Thierry TOURTE	Formateur en travail social Responsable de formations Docteur en sociologie du travail social	- Ecrits professionnels - Droit des usagers - Référent projet de la personne - Analyse de pratiques - Travail en réseau - « participation » des usagers dans les structures MS
Claire BEAURAIN	Géronto-psychologue Formatrice	- Accompagner la fin de vie - Quel accompagnement des personnes handicapées vieillissantes

LA VIE ASSOCIATIVE

✓ Les membres du Bureau au 31 décembre 2015 suite à l'Assemblée générale du 25 juin 2015

Président	Monsieur Noël LE GOFF Directeur de l'ERTS-ARDEQAF (45) - Retraité – Personne physique
Vice-Président	Monsieur Claude LAIZE Directeur général de l'Association Enfance & Pluriel (37) – Retraité -Personne physique
Secrétaire Général	Madame Anne-Cécile CHAPUIS Assistante sociale / Responsable formation (45) – Retraîtée – Personne physique
Secrétaire Général adjoint	Monsieur Michel DELAMARRE Educateur Spécialisé – Retraité – Administrateur ACESM (41)
Trésorier	Monsieur Jean-Marc BOUCHARD Retraité du secteur bancaire – Président AEFH (45)
Trésorier Adjoint	Monsieur Alain VERDEBOUT Délégué régional du GEPSO (41)
Membre	Monsieur Jean-François CONNAN Directeur de deux établissements pour jeunes handicapés à Châteauneuf s/Loire (45)
Membre	Monsieur Gilles GIBORY Directeur de la MAS Handas APF à Lorris (45) – Personne physique

✓ Les réunions des instances associatives au cours de l'année 2015 :

10 réunions de Bureau	5 réunions du Conseil d'Administration	Assemblée Générale
15 janvier 19 février 19 mars 16 avril 12 mai 21 mai 25 juin 17 septembre 15 octobre 26 novembre	19 février 16 avril 21 mai 15 octobre	21 mai

✓ Les adhérents :

En 2015, on compte **57 adhérents**, qui se répartissent de la manière suivante :

- 9 adhérents, personnes physiques,
- 32 adhérents associations ou organismes publics gestionnaires d'un ou plusieurs établissements et services,
- 7 adhérents non gestionnaires.

Les cotisations versées à ce titre ont évolué, du fait des nouveaux tarifs fixés lors de l'Assemblée générale de 2014 :

Personne physique	15 €
Personne morale non gestionnaire ou sans siège.....	100 €*
Personne morale gestionnaire sans siège	200 €*
Personne morale gestionnaire avec siège.....	500 €

✓ Les contributeurs:

Le changement de mode de calcul de la contribution volontaire, également voté à la suite de l'Assemblée générale de 2014, a eu pour conséquence une augmentation du montant total de la contribution. Celle-ci rend compte :

- D'une **augmentation du nombre total de contributeurs (77 contributeurs)**,
- Mais d'une diminution du montant total versé par chaque contributeur, par rapport aux années précédentes, du fait des nouvelles modalités de calcul.

Pour mémoire, pour ce calcul, il a été adopté de retenir un indicateur lié à la dotation en personnels car l'activité des CREAL est tournée vers les équipes (cadres et non cadres). L'indicateur qui reflète au plus juste la charge réelle des personnels est la base de la DADS (Déclaration Annuelle des Données Sociales).

Mode de calcul de la Contribution Volontaire :
XXXXXXX € (DADS) x 0,0007= XXXX €

Depuis 2013, nous avons constaté une augmentation des adhérents et contributeurs :

► **en 2012, le CREAL comptait 40 adhérents** (32 personnes morales) **et 43 contributeurs** (dont 34 établissements et services associatifs contributeurs et 9 établissements publics).

► **en 2015, il compte 57 adhérents** (46 personnes morales), **et 77 contributeurs**.

Ce qui représente un très net élargissement de l'assise des adhérents et contributeurs et une stabilisation du montant total de la ressource financière Adhésion / Contribution.

Le CREAI Centre-Val de Loire continue à participer au réseau de l'AnCREAI. L'AnCREAI a par ailleurs vu en 2014 l'instauration d'une CPO, convention pluriannuelle d'objectifs, avec l'Etat, en lien avec les missions des CREAI tels que précisés dans leur cahier des charges, et a bénéficié en 2015 d'un renforcement de son équipe par une responsable des études.

Voici ci-dessous quelques éléments de l'activité 2015 de l'AnCREAI, auxquels le CREAI Centre-Val de Loire a pu participer pour certains d'entre eux :

- **Etudes réalisées et engagées**

Soins palliatifs, handicap mental et polyhandicap. Contribution de l'ANCREAI à l'étude du Fonds pour les soins palliatifs

L'ANCREAI a répondu en 2014, avec l'appui des CREAI Alsace, Aquitaine, Bretagne, Languedoc-Roussillon, Pays de la Loire et PACA, à la demande du Fonds pour les soins palliatifs qui souhaitait réaliser une étude portant sur le handicap et les soins palliatifs et les modalités de prise en charge en soins palliatifs des personnes adultes atteintes de handicap mental ou de polyhandicap associé à une maladie grave, évolutive et/ou terminale et résidant en établissement d'accueil spécialisé.

Le Fonds pour les soins palliatifs a sollicité l'ANCREAI pour lui fournir la prestation d'identification des dispositifs existants dans les 6 régions françaises pour le champ médico-social et la production de fiches synthétiques.

Le livrable a été rendu en mars 2015.

Etude sur « l'accompagnement à domicile des personnes adultes en situation de handicap psychique » (Juin 2015 – Janvier 2016).

L'ANCREAI a répondu à l'appel d'offre d'Handéo et a conduit cette étude avec l'appui des CREAI Limousin, Aquitaine et Alsace. Commandée et financée par Handéo, cette étude a eu d'abord pour ambition d'identifier les besoins et attentes de ce public et d'analyser le rôle et le positionnement singulier des services d'aide à domicile, d'une part dans le parcours de vie des personnes avec handicap psychique et d'autre part, parmi les autres partenaires intervenant dans l'évaluation des besoins, la définition de la stratégie globale d'intervention à mettre en place, les soins et l'accompagnement de ces situations de vie (famille et autres proches, MDPH, structures psychiatriques, SSIAD, établissements et services médico-sociaux, mandataires judiciaires, etc.). La méthodologie de l'étude a reposé sur deux grands axes : d'une part, une analyse croisée des acteurs, à partir de 24 entretiens individuels ou collectifs réalisés auprès des équipes de six services d'aide à domicile, de six de leurs partenaires, de six de leurs usagers et de six aidants familiaux concernés et d'autre part, une enquête par questionnaire auprès des personnes en situation de handicap psychique et de leurs proches aidants (non professionnels). Le rapport d'étude a été validé par le Conseil scientifique du 27 janvier 2016, qui a salué la qualité des résultats ainsi que la capacité de l'ANCREAI à réaliser cette étude dans le cadre de contraintes calendaires extrêmement fortes. De plus, il est important de souligner que les CREAI Limousin et Aquitaine ont dû se répartir la charge de travail confiée initialement au CREAI Alsace, en raison du placement en liquidation judiciaire de ce dernier en octobre 2015. La restitution de cette étude est prévue notamment dans le cadre du colloque organisé par Handéo le 23 novembre 2016.

Etudes réalisées à la demande de l'ARS Martinique (Mai 2015 – Mars 2016) (CPO)

Dans le cadre de la CPO de l'ANCREAI (2014-2016), il était prévu que l'ANCREAI propose son appui technique aux territoires d'outre-mer des Antilles et de la Guyane, en raison de l'absence de CREAI sur cette zone géographique. Une première conférence téléphonique s'est tenue avec les trois ARS concernées en janvier 2015.

En mai 2015, l'ANCREAI a fait plusieurs propositions méthodologiques aux trois ARS.

Finalement, l'ARS de la Martinique a retenu deux études visant à améliorer la connaissance des situations de handicap présentes sur le territoire martiniquais ainsi qu'à analyser la bonne adéquation de leurs besoins avec l'offre médico-sociale existante :

- Le traitement statistique des informations contenues dans l'enquête ES 2010 ;
- La conduite d'une enquête qualitative auprès de la cinquantaine d'établissements et de services médico-sociaux martiniquais pour enfants et adultes.

La réalisation de l'enquête qualitative par questionnaire a été confiée au CREAI Normandie.

A la demande de l'ARS Martinique, la responsable des études de l'ANCREAI s'est déplacée à Fort-de-France pour faire la présentation des objectifs de l'étude et du projet des deux questionnaires aux directeurs des ESMS martiniquais (14 octobre 2015).

Les résultats de ces deux études feront l'objet d'une présentation par visioconférence le 23 mars 2016.

Evaluation qualitative des effets produits par les GEM sur les situations de vie de leurs adhérents – (Juillet 2015 – décembre 2016) (CPO)

A la demande de la DGCS et de la CNSA, cette étude a été intégrée à la CPO, avec un complément de financement fléché sur cette étude de 100 000 euros (50 000 pour l'année 2014 et 50 000 euros pour l'année 2015). Six CREAI sont associés à cette étude : Nord-Pas-de-Calais, Ile-de-France, Bourgogne-Franche-Comté, Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine, Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, Bretagne. Cette évaluation qualitative porte sur 20 GEM « Handicap psychique » et 5 GEM « Traumatisme crânien – lésion cérébrale acquise ». La méthodologie comprend pour chaque GEM : un entretien collectif avec les adhérents et les animateurs, deux entretiens individuels et deux entretiens avec un tiers. Sur 2015, seuls les entretiens « collectifs » ont été conduits.

Projets d'études et de recherche élaborés en 2015 et qui seront conduits en 2016 :

- « **Le vieillissement, support à la construction d'un nouveau devenir** ». L'ANCREAI a répondu à l'appel à recherche IRESP 2015 « *Personnes handicapées avançant en âge* ». Préalablement, la responsable des études avait participé à la présentation de cet appel à projet (3 février 2015) et s'était assurée de la recevabilité d'une réponse ANCREAI en tant que « organisme de recherche privé ». Jean-Yves Barreyre a été sollicité pour se positionner comme chef de projet scientifique afin de rassembler les conditions de recevabilité de la proposition (le chef de projet devant être en mesure de justifier d'une activité de recherche permanente et de publications en nombre et qualité suffisantes). Quatre CREAI sont associés à ce projet de recherche : Ile-de-France, Nord-Pas-de-Calais-Picardie, CREAI Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine, Auvergne-Rhône-Alpes. Le projet de recherche ANCREAI a été retenu par l'IRESP. Il commencera en mai 2016, pour une durée de 18 mois.
- « **Etude relative à la population des majeurs protégés : profils, parcours et évolutions** ». L'ANCREAI a répondu à l'appel d'offre de la DGCS et a déposé un projet d'étude le 2 novembre 2015. L'ANCREAI (la responsable des études et la déléguée nationale) a été auditionnée sur cette réponse le 16 novembre 2015. A l'issue de cette audition, l'ANCREAI a produit une réponse modifiée. Début décembre 2015, la DGCS a informé que l'ANCREAI était l'organisme retenu. Les travaux relatifs à cette étude seront conduits de janvier à décembre 2016. Ils associent onze CREAI dont trois font partie de l'équipe projet (Aquitaine, Nord-Pas-de-Calais-Picardie, PACA et Corse),

Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Bretagne, Centre-Val-de-Loire, Ile-de-France, Normandie, Océan Indien, Pays-de-la-Loire.

- **Elaboration d'outils du réseau**

- **Panorama régional des données du handicap.**

A l'initiative du CREAI PACA et Corse, et en partant de son outil « Handidonnées », un groupe de travail réunissant 13 CREAI et animé par la responsable des études, s'est mis en place, afin de construire un guide visant à conduire « un panorama régional des données ». Ce panorama apportera des éléments de connaissance permettant d'estimer le nombre de personnes en situation de handicap et de connaître leurs grandes caractéristiques, de mieux repérer les équipements existants, de comparer les territoires entre eux, ainsi que d'analyser les évolutions dans le temps. Les indicateurs proposés reposent sur la collecte, la validation et l'analyse des données existantes, ainsi que sur l'appréciation de la plus-value apportée par ces données pour évaluer l'adéquation entre les dispositifs existants et les besoins repérés. Deux séances de travail se sont tenues en avril et en mai 2015. Le document final a été transmis mi-septembre aux CREAI participants pour modifications et validation par courrier électronique.

- **Guide pour un Diagnostic Territorial Partagé (CPO).**

La CPO de l'ANCREAI (2014-2016) prévoit la rédaction d'un guide méthodologique pour l'élaboration d'un « Diagnostic Territorial Partagé » à partir des différents travaux des CREAI et en particulier de la DECT autisme en Ile-de-France. Le Secrétaire général de l'ANCREAI et la responsable des études se sont chargés de l'élaboration de ce guide, en partant des travaux engagés sur cette thématique par le CEDIAS-CREAI Ile-de-France depuis plusieurs années. Une première version de ce guide a été présentée aux directeurs et conseillers techniques des CREAI au séminaire de l'ANCREAI (début juillet 2015) et elle a été remise le 31 juillet à la CNSA. Une réunion avec la CNSA s'est tenue le 8 septembre sur cette première version du guide (associant également la déléguée nationale). Une deuxième version du guide a été élaborée en intégrant davantage d'exemples et en la soumettant de nouveau au réseau des CREAI pour modifications et validation (seul le CREAI Aquitaine a fait des retours). Une réunion s'est tenue de nouveau à la CNSA le 14 octobre (en présence de la déléguée nationale et du secrétaire général de l'ANCREAI). La responsable des études a présenté le DTP dans le cadre d'une journée nationale organisée par la CNSA et l'EHESP (« *Parcours de vie sans rupture : quels leviers pour une réponse accompagnée pour toutes les personnes handicapées ?* » – 29 octobre 2015). Fin 2015, cette deuxième version a été adressée à trois ARS pour recueillir leur point de vue. Après retour de ces ARS et les modifications éventuellement apportées, il est prévu une publication du guide dans un « dossier technique » de la CNSA au premier trimestre 2016.

- **Note méthodologique pour un conseil scientifique de l'ANCREAI (CPO)**

La CPO de l'ANCREAI (2014-2016) prévoit la mise en place d'un conseil scientifique au sein de l'ANCREAI. Le secrétaire général de l'ANCREAI et la responsable des études ont proposé une première définition de ce conseil scientifique fin décembre 2015. Elle a été soumise au CA du 6 janvier 2016. Une nouvelle version a été présentée au comité des directeurs du 3 février 2016.

- **Représentations nationales**
 - Assemblée plénière du CNCPPH
 - Assemblée plénière de la Conférence Nationale de Santé
 - Comité d'orientation stratégique de l'ANESM
- **Participation à des groupes techniques nationaux**
 - Groupe national technique sur la réforme de la Tarification des ESMS (Serafin-PH), DGCS / CNSA
 - Groupe d'experts sur le projet « Impact », CNSA
 - Séminaire des experts « politique aide aux aidants », CNSA
 - Groupe national sur les rapports d'activité CMPP, CNSA
- **Participation à des commissions techniques des instances**
 - Commissions techniques du CNCPPH
 - Commission Organisation institutionnelle
 - Commission Education et scolarisation
 - Commission Emploi et formation professionnelle
 - Commission CSDU de la CNS (Commission Spécialisée des Droits des Usagers de la Conférence Nationale de Santé)

- **Journées nationales**

L'ANCREAI réalise des journées nationales biennales de formation des professionnels du secteur médico-social. Ces journées participent des missions du réseau des CREAI. Elles en constituent un outil transversal, dans la logique du travail en réseau, et de coopération interCREAI.

Elles s'intègrent dans la cohérence et la complémentarité entre animation régionale, interrégionale et nationale.

Elles sont un lieu de formation et d'apport de connaissances des situations de vulnérabilité sociale et des réponses sur le territoire, connaissance construite en continu et progressivement par le réseau des CREAI. Elles sont également des espaces de décryptage des politiques sociales par et pour les acteurs de terrain.

Journées des MAS-FAM, auxquelles Laetitia Martineau a participé :

« Avec les autres ». La vie relationnelle et sociale, enjeu pour la qualité de vie.

L'année 2015 a vu la fin de la préparation des journées de St Malo avec les CREAI Bretagne et Pays de la Loire Poitou-Charentes, leur réalisation à St Malo en mai 2015, la préparation des Actes de ces journées avec les Cahiers de l'Actif, le bilan de ces journées et le passage de relais au CREAI Alsace Champagne Ardenne Lorraine pour les futures journées 2017.

Journées des IME, auxquelles Séverine Demoustier a participé :

- **« Sortir de l'IME »**

L'année 2015 a vu la préparation des journées de Clermont-Ferrand avec les CREAI Auvergne et Aquitaine et leur réalisation à Clermont-Ferrand en novembre 2015.

- **Mutualisation des outils et connaissances au sein du réseau**
- **Formations interCREAI**
 - Travaux participant à l'élaboration et/ou à la mise en œuvre du schéma régional des mandataires judiciaires à la protection des majeurs et des délégués aux prestations familiales, 5 février 2015 :

Avec la participation d'Aurore Duquesne, chargée d'études au CREAI Centre-Val de Loire, en tant qu'intervenante, sur le soutien aux aidants familiaux, suite à l'enquête menée en Centre-Val de Loire pour la DRJSCS.

- **« Autisme » et démarche DECT en Ile-de-France, 20 mai 2015** : participation d'Aurore Duquesne.

- **Séminaire annuel des directeurs et conseillers techniques**

Le séminaire annuel des directeurs et conseillers techniques est un temps de formation croisée et de partage de réflexions et d'outils du réseau des CREAI. Depuis 3 ans, il se tient au cours de la 2^{ème} semaine de juillet. Son programme est élaboré en réunion des directeurs, à partir des besoins identifiés dans les CREAI.

Le séminaire a cette année réuni 14 directeurs et 28 conseillers techniques, issus de 15 CREAI. La thématique était la suivante : « « Une réponse accompagnée pour tous », l'appui des CREAI à la mise en œuvre d'une logique de parcours et de dispositifs intégrés dans le champ social et médico-social ».

Compte tenu de son plan de charge, l'équipe du CREAI Centre-Val de Loire n'a pas pu y participer en 2015.

Le CREAI a fêté ses 50 ans et inauguré ses nouveaux locaux, le 21 mai 2015



Le CREAI a tenu son Assemblée générale le 21 mai au matin. Ensuite, un temps fort a eu lieu entre 12 heures et 14 heures, avec les interventions des institutionnels :

- de la Vice-Présidente du Conseil régional, Madame Mialot, ancienne Directrice du CREAI, qui a rendu hommage à Paul Lebreton, ancien directeur et administrateur du CREAI,

- du Président du CREAI, Monsieur Le Goff, qui a retracé l'histoire du CREAI, et rendu

également hommage à Monsieur Lebreton, en dévoilant, avec Madame Mialot, une plaque commémorative en son honneur,

- les interventions du Directeur territorial de la PJJ Orléans – Centre, Monsieur Périgois, de la Directrice des Etudes et de la Stratégie de l'Agence régionale de Santé, Madame Gueguen, de la Directrice régionale Jeunesse et cohésion sociale, Madame Giovannetti, représentant le Préfet de région,

- de l'intervention de Madame Jan, Présidente de l'Association nationale des CREAI, AnCREAI, qui a resitué les travaux nationaux entre la DGCS et l'AnCREAI sur l'avenir des CREAI et les relations partenariales avec l'Etat.

Autour d'un buffet, préparé par l'ESAT Servi'Pep de Saint Jean de Braye, la soixantaine de personnes présentes a pu découvrir l'exposition sur les murs du CREAI, d'œuvres et de productions (objets, photos, tableaux, vidéos...) réalisées, au sein des établissements et services de la région, quel que soit le secteur, par des usagers et résidents, dont certains nous avaient fait l'honneur d'être présents. Dans un objectif d'inclusion de toutes les personnes en situation de vulnérabilité dans notre société, nous avons souhaité mettre en effet en avant la culture, dimension importante de l'insertion, avec un temps consacré à la scène, à la musique et aux arts graphiques.

Cette journée s'est poursuivie par une conférence sur la notion de Vulnérabilité, à partir d'une intervention de Marc-Henry Soulet introduite par Séverine Demoustier, Directrice du CREAI Centre-Val de Loire, et une « représentation chantée » par l'Association Scène Ouverte.

La République du Centre a participé à ce temps fort, un article sur les 50 ans du CREAI est paru dans ce journal le lendemain, 22 mai, suivi d'un second article.

L'animation régionale et la concertation

Les groupes de travail régionaux, les journées d'étude

.....

L'animation régionale

Animation Pension de Famille/Maison Relais/Résidence accueil avec la FNARS et l'URIOPSS, pour la DRJSCS

A partir des pistes de travail identifiées dans le cadre de l'étude relative «*Les pensions de famille : profils des résidents et enjeux de l'accompagnement* »¹, le CREAL a mené en 2014 de nombreuses actions en direction de ces structures (plaquette synthétique de l'étude afin de faciliter sa connaissance et son appropriation par les professionnels et résidents, et d'autre part, une animation, dans le cadre des EGTS, Etats généraux du travail social, qui s'est poursuivie en 2015 par la réalisation d'une animation régionale auprès de ces structures.

A partir des résultats de l'étude PF/MR et de l'animation du groupe de travail relatif à l'intervention sociale en PF/MR réalisée dans le cadre des Assises Territoriales du Travail Social, il est apparu que les structures fonctionnaient souvent avec un projet et un cadre institutionnel pas toujours définis, ce qui conduit à des pratiques, des accompagnements, et même des profils d'hôtes assez diversifiés. Une problématique centrale s'est posée : qu'est-ce qu'une pension de famille/maison relais : quels publics, quelles missions ?

Le CREAL, la FNARS et l'URIOPSS ont proposé à la DRJSCS du Centre, dans le cadre d'une animation régionale auprès des résidents, des gestionnaires et des professionnels des pensions de famille de :

- repartir sur les fondamentaux (textes législatifs et réglementaires) ;
- mettre en lumière les éventuels décalages entre ces fondamentaux et la réalité des structures ; d'analyser les origines de ce décalage, en lien avec les problématiques des résidents. L'objectif étant d'amener à penser le projet dans son ensemble (public, fonctionnement, équipe, missions...) pour permettre aux professionnels de mieux se positionner dans leurs accompagnements. Ces questionnements appellent un recueil du vécu des professionnels, de leurs atouts comme de leurs difficultés, mais aussi une mobilisation des organismes gestionnaires sur leur projet.

Pour ce faire, une animation en trois « temps » a été réalisée avec la constitution de trois groupes :

- un groupe pour les personnes accueillies en pension de famille, animé par la FNARS autour de la thématique de la « Participation des personnes accueillies ».
- un groupe pour les gestionnaires des structures animé par l'Uriopss.
- un groupe pour les professionnels des pensions de famille animé par le CREAL autour des pratiques professionnelles.

¹ « Les résidents des pensions de famille - Maisons relais : profils, parcours résidentiels et enjeux de l'accompagnement » CREAL Centre, ORS Centre - Parution : Décembre 2013

Dans le cadre de cette animation, l'objectif était dans un premier temps de repartir sur les fondamentaux (textes législatifs et réglementaires) ; de mettre en lumière les éventuels décalages entre ces fondamentaux et la réalité des structures ; d'analyser les origines de ce décalage, en lien avec les problématiques des résidents. L'objectif étant d'amener à penser le projet dans son ensemble (public, fonctionnement, équipe, missions, ...) pour permettre aux professionnels de mieux se positionner dans leurs accompagnements.

Journée régionale Pension de famille/Maison Relais/Résidence accueil du 27 mai 2015



Cette **animation régionale confiée à la FNARS, à l'URIOPSS et au CREAI Centre-Val de Loire**, a été organisée, suite à l'animation précédemment décrite qui s'est déroulée entre octobre et novembre 2014 autour de trois groupes thématiques :

- la participation des résidents, regroupant des résidents et animé par la FNARS,
- la gouvernance associative, regroupant des responsables et des administrateurs, animée par l'URIOPSS,
- les pratiques des professionnels de ces structures, regroupant des professionnels et animé par le CREAI.

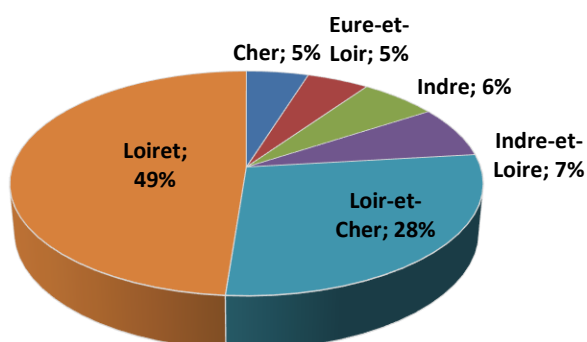
Une journée régionale d'échanges a eu lieu le mercredi 27 mai pour restituer les travaux des groupes, autour de la question :

« Les pensions de famille et résidences accueil : Quelles missions, quels partenariats, quels enjeux ? »

Au total, 82 personnes ont participé à cette journée :

59 professionnels (directeurs, administrateurs, chefs de service, animateurs...) **et 23 résidents** des Pensions de famille / Résidences-accueil se sont réunis le 27 mai au CRDP à Orléans.

Lors de cette journée, l'ensemble des Départements a été représenté :



Cette journée a été l'occasion de présenter ces structures (caractéristiques, missions, public), d'identifier leurs atouts et leurs contraintes, de faire interagir l'ensemble des acteurs des pensions de famille de la Région (administrateurs, salariés, résidents) et leurs principaux partenaires (collectivités, acteurs de santé, établissements et services sociaux et médico-sociaux...).

Pour mémoire, au 31 décembre 2014, la région Centre-Val de Loire comptait 630 places de pension de famille / résidence-accueil portées par 19 acteurs majoritairement associatifs. Le nombre de places a augmenté de 39 % entre 2009 et 2014.

Cette rencontre a permis à l'ensemble des principaux acteurs de ces structures de prendre part au débat et de venir témoigner. Ainsi, résidents, hôtes, responsables de structure, ARS et Etat ont pu faire part et échanger sur leur vision de ces structures, les atouts et les contraintes, les conditions de la réussite...

Le regard des associations et professionnels sur ce dispositif :

Les témoignages ont mis en évidence que la plus-value de ce dispositif résidait dans **le temps laissé aux personnes** : « elles sont chez elles », « elles peuvent poser leurs bagages », il n'y a pas d'échéance, pas de pression, ce qui leur permet de se retrouver sereinement et de reprendre pied.

La participation est également perçue comme un atout même si elle se traduit différemment d'une personne à une autre : « les résidents apportent tous quelque chose au collectif ».

Un collectif, source de liens, qui peut aussi à certains moments, en fonction du type de public accueilli, engendrer des difficultés pour les professionnels.

Le regard des résidents sur ce dispositif :



Une des points forts de ces structures pour les résidents, mis en avant par les témoignages, est la présence quotidienne des professionnels « Il y a toujours quelqu'un à notre écoute », « il y a un cadre ».

Un certain nombre d'enjeux vont se poser **pour les 10 ans à venir pour les professionnels** « hôtes » qui interviennent dans les pensions de famille et **pour les structures qui les gèrent**, enjeux que l'on retrouve dans un certain nombre de structures médico-sociales, mais qui se posent avec d'autant plus d'acuité pour elles que ce sont des structures d'accompagnement social dans le cadre de logements de droit commun :

- L'inscription des pensions de famille dans un projet institutionnel, porté par l'organisme gestionnaire (étayage, appui, conseil)
- L'adaptation des accompagnements, liée à l'évolution des publics accompagnés, avec les questions liées au vieillissement, à l'accompagnement de la fin de vie, à l'aggravation des troubles psychiques...
- Le cadrage des missions des professionnels « hôtes » et ce qu'en attend leur organisme gestionnaire
- La valorisation de leur fonction, y compris par des formations adéquates
- La consolidation de leur identité
- Rompre l'isolement des professionnels
- Inscrire ces structures dans le paysage institutionnel local

- ➔ Une visibilité accrue de leur rôle auprès des acteurs et partenaires du territoire d'intervention
- ➔ Inscrire la participation des résidents dans une démarche pérenne visant la co-construction des règles de vies collectives et le vivre ensemble
- ➔ Malgré les difficultés, réinscrire ces structures dans le cadre d'un parcours vers le logement autonome pour les personnes qui y prétendent
- ➔ Faire en sorte que les profils des résidents soient compatibles
- ➔ Eviter les orientations par défaut
- ➔ Faire évoluer le prix de journée

Les groupes de travail régionaux

Journée du groupe régional ESAT du 23 avril 2015



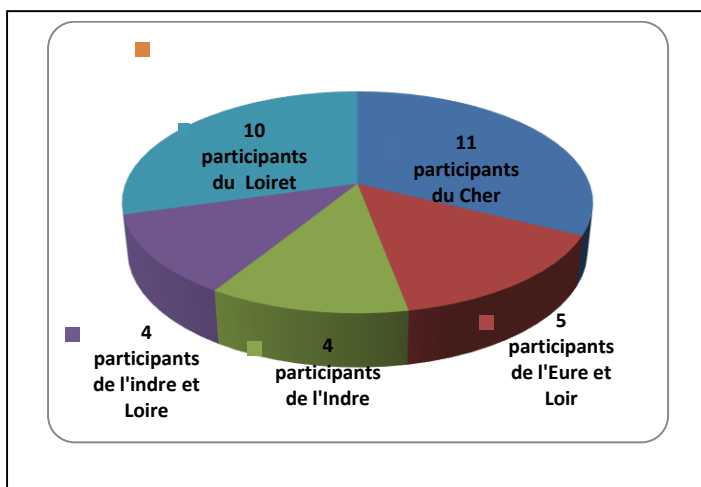
Dans le cadre de sa mission d'animation, le CREAI Centre a mis en place depuis 2011 un **Groupe régional à destination de l'ensemble des professionnels des ESAT**.

La journée régionale, préparée par le COPIL composé de directeurs et chefs de service, de la Région Centre, s'est déroulée à partir du thème :

« Comment accompagner l'hétérogénéité des publics en ESAT »

Animation : Laëtitia Martineau, conseillère technique au CREAI Centre-Val de Loire.

34 professionnels (directeurs, moniteurs d'ateliers,...) des ESAT de la région Centre se sont réunis le 23 avril dans les locaux du CREAI à Orléans.



Cette journée régionale a été l'occasion de s'interroger sur les modalités d'accompagnement des travailleurs handicapés aux profils et aux besoins différents :

Comment gérer au sein des établissements cette diversité tout en proposant un accompagnement individualisé ? Comment gérer la « cohabitation » au sein d'un même atelier de travailleurs aux profils, besoins et attentes très différents ? Comment adapter l'accompagnement proposé à une telle diversité de problématiques et de besoins ?

La journée a débuté par l'introduction de **M. Bouchard**, trésorier du CREAI puis par une brève présentation par le CREAI autour de la question « quel est le profil des travailleurs dans les ESAT de la Région.

Cette présentation réalisée à partir notamment de l'étude réalisée en 2012 par le CREAL à la demande de l'ARS¹² et des enquêtes ES. Celle-ci a permis d'illustrer certaines évolutions dans le profil des travailleurs handicapés, constatées par les professionnels, à savoir :

- une diversification des types de handicap,
- une arrivée de personnes ayant été auparavant dans le milieu dit « ordinaire » (soit dans la cadre de la scolarité, soit dans le cadre du travail) ou ne relevant pas du secteur du handicap,
- mais aussi par le vieillissement des travailleurs.

La matinée s'est poursuivie par une intervention de M. SANCHEZ, ancien directeur de recherche au Centre Technique National d'Etudes et de Recherches sur les Handicaps et les Inadaptations (CTNERHI), autour de « *La diversification des profils, des besoins et des attentes des travailleurs handicapés. Quelles pistes d'adaptation des accompagnements en ESAT ?* »

Les travaux en ateliers ont permis aux professionnels d'échanger autour des questions :

- Comment gérer, en tant que moniteur d'atelier, l'hétérogénéité des travailleurs handicapés ?
Quel positionnement ? Quels appuis et quels soutiens possibles ? Quel cadre institutionnel ?
- Comment créer une dynamique collective avec un public aux profils, aux attentes et aux besoins différents tout en proposant un accompagnement personnalisé ?

Les points de vigilance qui ressortent de cette journée :

- Prendre en compte l'hétérogénéité des publics dans le projet associatif et le projet d'établissement et l'intégrer dans le fonctionnement des ESAT
- Veiller à la réalisation d'un règlement de fonctionnement, clair, accessible et expliqué de façon personnalisée aux travailleurs
- Assurer un rôle de médiation et d'écoute auprès des travailleurs
- Accompagner les professionnels (formation, groupe de parole,...)
- Développer une « culture interne » d'entraide mutuelle entre les travailleurs handicapés

Les perspectives 2016

- Groupe ESAT « L'entrée en ESAT » ouvert aux IME /IEM et ITEP (mai 2016)

¹² « La prise en compte du vieillissement des travailleurs handicapés en ESAT », CREAL Centre pour l'ARS du centre, 2012

Groupe Régional Chefs de service

Animation : Séverine Demoustier, directrice

Le groupe régional a poursuivi son travail, avec 3 Comités de pilotage qui se sont tenus en 2015, et une journée régionale, le 3 avril. Le groupe a continué sa réflexion autour de la thématique : « **Comment un chef de service est-il acteur de sa fonction ? Quels sont les espaces de négociation et les modalités qui peuvent lui permettre de construire et de trouver sa position ?** ».

La journée régionale a vu la participation de 50 participants, au CREAL, avec pour thème : « « Chef de service, comment être acteur de sa fonction ? » ».

De manière récurrente, les « chefs de service » exerçant dans le champ du travail social se questionnent quant à leur identité de métier notamment autour des questions de *postures* professionnelles. Cette fonction est relativement jeune dans le secteur et reconnue comme telle par une certification nationale depuis 10 ans seulement. Les travaux des chercheurs sont eux-mêmes assez récents, tout du moins, lorsqu'il s'agit de s'intéresser spécifiquement à cette catégorie de cadres dits « intermédiaires ».

Le CREAL Centre a proposé une journée régionale de formation et de réflexion sur ce thème. Ouverte à tous professionnels du travail social, elle a donné la parole à Benjamine WEILL, philosophe, elle-même ancienne chef de service dans le social sur « Une approche philosophique de la fonction de chef de service », ainsi qu'à Jérôme BORNES, Directeur adjoint d'IME, sur « Les cadres intermédiaires : en quête de métier ? », approche sociologique à partir de son mémoire DEIS sur le sujet.

Différents forums ont permis ensuite d'approfondir les débats et de proposer des pistes concrètes de travail, animés par différents intervenants. Il s'est agi de définir les postures possibles des cadres intermédiaires au quotidien en termes d'atouts et de créativité..., autour des thèmes suivants :

- CAFERUIS : atouts et limites d'une formation pour devenir acteur de sa fonction de cadre intermédiaire ?
- Habiter sa posture de cadre intermédiaire : oui, mais laquelle ?
- « L'intermédiaire » : quelles espaces de créativité possibles au sein de l'organisation ?
- Cadres intermédiaire : « acteur » de l'équipe de direction, responsable de quoi ? Jusqu'où ?

En amont de la journée, nous avons publié un article travaillé en groupe afin d'annoncer la journée du 3 avril et d'ores et de la préparer en apportant des éléments de réflexion aux futurs participants.

En aval, nous avons organisé un nouveau Copil du groupe après cette journée, afin de faire le point sur son déroulement (contenu, organisation, etc.) et d'en tirer des pistes de travail nouvelles.

Petits déjeuners-débats pour les professionnels des IME IEM du 10 avril et du 29 mai 2015 :

Animation : Séverine Demoustier, directrice

Petit déjeuner - Débat pour les professionnels des IME IEM

**Le vendredi 10 avril 2015,
à l'IME Borromei – Debay, de 9h à 11h,
sur le thème :**

**« Quel nouveau cadre d'accompagnement éducatif
imaginer pour les enfants accueillis en IME et IEM ».**

Après un petit déjeuner en avril 2014 sur l'évolution des publics accueillis en IME IEM et un autre en octobre 2014 sur les profils des familles, nous avons proposé aux professionnels des IME et des IEM de se pencher sur l'évolution de l'accompagnement proposé aux enfants de ces structures, entre soin et éducatif. Avec l'hypothèse que, si beaucoup d'entre eux développent des troubles qui laissent parfois démunis les professionnels, le contexte sociétal dans lequel ils évoluent, et dans lequel sont déployés les accompagnements, doit être pris en compte et analysé. C'est à un nouveau cadre d'accompagnement qu'il a été proposé de réfléchir.

18 personnes ont participé à ce petit déjeuner.

Petit déjeuner - Débat pour les professionnels des IME IEM

**Le vendredi 29 mai 2015,
à l'IEM Le Hameau de Gâtines – Valençay, de 9h à
11h, sur le thème :**

**« Zoom sur des pratiques d'accompagnement des
enfants en IME et IEM, qui concilient l'éducatif et le
soin »**

Ce temps d'échanges a été introduit par une intervention en binôme de **Madame Dorina Cristéa**, Psychiatre, **et de Madame Sylvie Sicurani**, Directrice de l'IME de Baule (PEP 45), Educatrice Spécialisée de formation.

23 personnes ont participé à ce petit déjeuner.



Groupe régional SESSAD

Animation : Séverine Demoustier, directrice

Le Comité de pilotage Sessad a porté en 2015 l'organisation de la journée régionale proposée le 14 octobre dernier, sur la coopération entre l'Education nationale et le secteur Médico-social, qui a été ouverte non pas aux seuls Sessad, mais à tout le secteur de l'enfance handicapée, incluant également les autorités publiques, les responsables associatifs.... Dans ce Comité de pilotage, l'Education nationale a été très active, avec la participation systématique de Monsieur Sibel, conseiller technique auprès de la Rectrice d'Académie Orléans-Tours, inspecteur chargé de la scolarisation des élèves en situation de handicap.

Il a donc fait le choix de ne pas organiser de journée régionale ouverte aux seuls Sessad, avec des préoccupations ne concernant que les Sessad.

En 2016, le cycle des journées Sessad reprendra son cours.

Groupe régional Protection de l'Enfance

Animation : Séverine Demoustier, directrice et Christophe Lecomte, conseiller technique

Dans le cadre du rapport d'activité 2014, nous notions que « le groupe régional peinait à trouver sa dynamique ». Il semble en effet délicat depuis plusieurs années de réunir les professionnels du champ de la protection de l'enfance, tant les préoccupations et la charge de travail quotidiennes semblent parasiter l'inscription dans des groupes de travail hors-institutionnel.

Le CREAL a cependant souhaité maintenir sa présence auprès des professionnels de ce champ d'activité et a proposé, en novembre 2015, de les réunir à nouveau en février 2016.

Il nous semblait par ailleurs important et nécessaire d'ouvrir cet espace de réflexion et de travail aux professionnels de l'encadrement (Direction et cadre intermédiaire) mais également aux professionnels de l'accompagnement, tant concernant l'hébergement spécialisé que les services de milieu ouvert.

Onze professionnels ont répondu présent sur l'ensemble de la région Centre-Val de Loire et la présence de travailleurs sociaux (Educateurs Spécialisés et Assistants de Service Social), à hauteur de 50% de la composition du groupe, a été notée et appréciée par l'ensemble du groupe constitué.

Ce premier groupe de travail s'est réuni le 04 février 2016 et les échanges ont été fructueux et constructifs. Les professionnels présents ont ici exprimé leur besoin de se réunir et « de penser afin de se dégager du quotidien ; de rester en quête de sens », la nécessité de maintenir une veille professionnelle au-delà des situations d'urgence mais également le désir de partager des expériences, des pratiques, d'éviter l'isolement, de dégager un « sens commun ».

Ils ont pu faire état d'une dégradation généralisée de ce secteur et mettre en perspective la discontinuité des liens multiples en intra institutionnel (équipes-CSE-Direction de pôle) ainsi qu'en extra institutionnel (Etablissements et services-partenaires-mandataires), le sentiment de travailler dans l'immédiateté, avec une perte de sens se traduisant par la souffrance de nombreux professionnels.

Le questionnement que génère la mise en place de nouveaux dispositifs a été très présent lors de ce temps de travail : transfert de compétences de certains CD vers les MECS, mise en place de nouveaux dispositifs en milieu ouvert dont les mesures d'AEMO renforcées et les placements à domicile.

Le sentiment d'être au centre d'injonctions paradoxales multiples, favorisées par la baisse des moyens et le croisement des réformes ; les incidences de ces dégradations sur l'accompagnement des enfants et des parents, à propos desquels par ailleurs les professionnels notent une précarisation des situations, sont autant de sujets qui ont également pu être débattus.

Au-delà de ce constat amer (qui engage le triptyque économie-politique-social), à l'image du contexte sociétal actuel, il s'agit également de dégager des pistes de réflexion et de travail, entre autres dans le cadre de ce groupe régional.

Le CREA a pu évoquer alors la nécessité de transmettre ces interrogations et ces inquiétudes (associations, Uriopss, Cnaemo...), et le groupe celle de faire lien, articulation et continuité, entre autres sur le plan partenarial entre services de l'ASE, de la justice et du soin, au-delà des cloisonnements que favorise le climat actuel.

La nécessité de questionner les fossés qui se creusent dans les institutions entre direction de pôle, cadres intermédiaires et équipes de l'accompagnement et celle de se fixer des objectifs de travail précis ont également été à l'ordre du jour.

Le groupe a convenu de se retrouver le jeudi 28 avril 2016 et plusieurs échanges d'articles, d'auteurs, de dates de colloques, dans l'entre-deux réunions, nous permettent d'ores et déjà de souligner une dynamique intéressante et constructive.

Les perspectives 2016

A ce jour, nous proposons de dégager deux axes de travail principaux :

- la création d'un texte/document de travail rédigé par le CREA qui permettra de retransmettre le point de vue des professionnels et de mettre en perspective la dégradation de la situation actuelle ;
- l'organisation d'une journée régionale lors du dernier trimestre 2016 avec conférence en matinée et groupes de travail l'AM animés par les membres de ce groupe régional à partir de différents thèmes en lien avec l'actualité de la PE.

Cette journée régionale pourrait s'inscrire en continuité avec celle de l'URIOPSS organisée le 24 avril (« *Quel avenir pour la protection de l'enfance : les associations se mobilisent* »), au cours de laquelle le CREA a été sollicité pour rendre compte des constats, interrogations des professionnels de ce champ, tout en s'adressant plus spécifiquement aux professionnels de l'accompagnement sur le versant des pratiques professionnelles et de la technique de l'accompagnement préventif.

A ce titre, une intervention pourrait être pertinente sur le thème « des enjeux et de l'efficacité du travail social », à partir d'une approche historique mettant en perspective les enjeux actuels, une déconstruction du terme d'efficacité (instrumentalisation, performance, évaluation), tout en questionnant l'avenir du travail social, le positionnement éthique et en ouvrant de nouvelles perspectives, ce qui nous semble fondamental.

Cette journée régionale pourrait être l'occasion également, nous l'espérons, de réunir les professionnels du champ de la protection de l'enfance et de rendre à nouveau lisibles et visibles les activités du CREAM pour ce secteur.

Conférence Parentalité et Adolescence

Enfin, le CREAM envisage d'organiser lors du dernier trimestre 2016 une conférence-débat en lien avec le thème de la parentalité.

Pour ce faire, une réflexion s'est engagée avec plusieurs formateurs-consultants de l'équipe du CREAM, formateurs-consultants intéressés et impliqués depuis plusieurs années dans des actions d'accompagnement et de formation concernant le thème de la parentalité.

Ainsi, les réflexions menées avec Christine Prizac, Educatrice Spécialisée, conseillère conjugale, ancienne directrice de planning familial et Sophie Ronçay, psychologue clinicienne, nous ont conduits à envisager l'organisation d'une conférence sur le thème de *la parentalité et de l'adolescence*.

Il s'agit également de réunir les acteurs régionaux, de créer un espace-temps de réflexion et de débat puis d'envisager, lors du premier trimestre 2017, l'éventuelle organisation d'une journée régionale incluant une matinée de conférence (en lien avec la première journée) et l'animation, par les acteurs, d'ateliers spécifiques l'après-midi.

Récapitulatif des perspectives
2016 en termes d'animation et
de journées d'étude

- Conférence-débat : l'accès à la culture pour les personnes en situation de handicap (mai 2016)
- Journée régionale ESAT ouverte aux IME et ITEP : « L'entrée en ESAT » : 17 mai 2016
- Groupe MAS/FAM : fin 2016
- Groupe Sessad : journée régionale fin 2016
- Groupe Chefs de service « la place du chef de service dans les organisations de travail actuelles » : 30 juin 2016
- Journée d'étude CREAM FNARS URIOPSS, pour la DRJSCS, sur les CHRS et les familles accueillies en CHRS : 11 octobre 2016
- Journée régionale sur les SAMSAH : 13 octobre 2016
- Journée régionale sur l'accès aux soins des personnes en situation de handicap, avec l'ORS, pour l'ARS : fin 2016
- Journée régionale Protection de l'enfance : fin 2016

Groupe associatif Personnes âgées :

Mise en place d'un groupe associatif Personnes âgées qui s'est réuni pour la première fois le 19 juin 2015 :

Cette mise en place fait suite au travail national mené par la Direction Générale de la Cohésion Sociale depuis 2011 avec les CREAI dont l'objectif est de proposer les moyens de préserver et renforcer l'efficience des CREAI et de faire évoluer leur cadre juridique et financier, a notamment abouti à une nouvelle déclinaison de l'acronyme CREAI en 2014.

Désormais Centres Régionaux d'Etudes, d'Actions et d'Informations *en faveur des personnes en situation de vulnérabilité*, ce changement traduit l'évolution de notre champ d'action. En effet, les CREAI sont devenus progressivement des organismes ressources en matière d'observation, de concertation et d'analyse des besoins dans les différents champs de la santé et de l'action sociale (personnes handicapées, personnes âgées, protection de l'enfance, lutte contre l'exclusion).

Dans le cadre de l'élargissement de son champ d'intervention et notamment à celui des personnes âgées, le CREAI Centre-Val de Loire a souhaité mener une réflexion interne sur ce secteur (connaissance des enjeux, problématiques, besoins des professionnels...), afin d'identifier quels types d'accompagnement il serait pertinent de proposer aux professionnels de ce secteur.

Ce groupe de travail est composé de membres du bureau et du Conseil d'administration du CREAI, de l'équipe technique et de personnes ressources.

La prochaine réunion du groupe est prévue le vendredi 24 juin 2016.

Rapports de synthèse de la formation-action « Adolescents en difficulté : quel accompagnement sur les territoires ? »

La prise en charge des adolescents en difficulté constitue un enjeu de société. Diverses études récentes sur ce thème ainsi que des témoignages d'acteurs de terrain montrent qu'un des écueils majeurs auxquels se heurtent les établissements et les professionnels œuvrant auprès de ces jeunes est la discontinuité de l'accueil et de l'accompagnement.

S'inspirant de ce constat, de l'étude de l'ONED coordonnée par Jean-Yves BARREYRE concernant les adolescents dits « incasables » (2008) et d'une expérience réalisée dans le Nord-Pas-de-Calais, UNIFAF a souhaité engager une démarche nationale autour de la question des « adolescents en difficulté ». Mise en œuvre par les réseaux des CREAI, cette « formation action » a regroupé de nombreux professionnels et établissements du secteur social et médico-social en 2014. Nous avons réalisé la synthèse des groupes de travail en 2015, adressée à l'ensemble des participants, aux autorités, aux partenaires.

Une synthèse nationale des travaux régionaux concernant les adolescents en difficulté a été réalisée par l'AnCREAI...

Le P3R Centre, porté par l'ITS, et le CREAI ont organisé les 1ères Rencontres de la Recherche sur le thème : Parcours violents et violence des parcours - 4 juin 2015

L'ITS et le CREAI se sont associés, dans le cadre du P3R, Pôle Ressources recherche régional, pour organiser une journée autour des parcours violents – violence des parcours. A cette occasion, le CREAI a présenté la démarche et les résultats de la formation-action sur les adolescents en difficulté qu'il a menée en 2014.

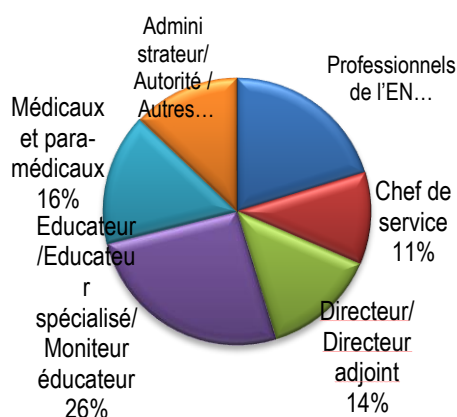
Journée du 14 octobre 2015, organisée par le CREAI Centre-Val de Loire en partenariat avec le Rectorat d'Académie et Pluriel Formation Recherche :

"10 ans après la Loi de 2005 - L'inclusion scolaire des enfants en situation de handicap : les enjeux de la coopération de l'Education Nationale et du secteur médico-social"

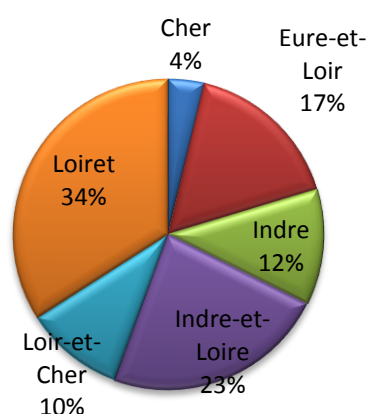
Cette journée, organisée avec le Comité de pilotage Sessad animé par le CREAI, avait pour objectif la rencontre entre les professionnels de ces institutions, la mise en débat et la réflexion autour de l'inclusion scolaire des enfants en situation de handicap.

Environ 260 professionnels des établissements sociaux et médico-sociaux ainsi que de l'Education Nationale de la région Centre ce sont réunis le 14 octobre 2015 à la Faculté de Droit d'Orléans. Tous les départements de la région Centre-Val de Loire étaient représentés. Les professionnels du médico-social ont bien participé, mais également ceux de l'Education Nationale (professeur, proviseur, conseillers principaux d'éducation...)

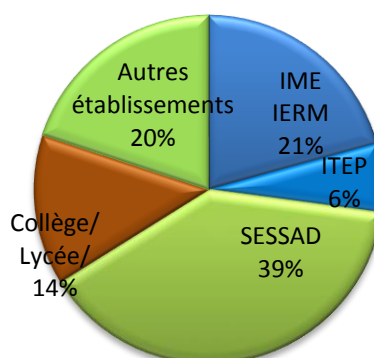
Répartition des participants par secteur d'activité



Répartition des participants par département



Répartition par type d'établissement



Le Président du CREAI Centre-Val de Loire, Noël le Goff et Serge Sibel, représentant la Rectrice de l'Académie Orléans-Tours, ont introduit la journée, puis divers exposés ont ponctué la journée :

- **Vers la prise en compte des parcours des enfants, par des logiques de dispositifs**, Séverine Demoustier, Directrice du CREAI Centre-Val de Loire
- **De l'intégration à l'inclusion : état des lieux du dispositif d'inclusion scolaire en région Centre-Val de Loire**, Serge Sibel, Conseiller technique auprès de la Rectrice, Inspecteur de l'Éducation nationale chargé de l'adaptation et de la scolarisation des élèves handicapés.
- **Institution et identités de métiers**, Saul Karsz, philosophe et sociologue
- **En quoi le concept d'Institution peut-il nous inviter à construire du partenariat dans le cadre de parcours ? De la pertinence du niveau de l'institution dans l'analyse du travail collaboratif**, Corinne Mérini, Maître de Conférences en Sciences de l'éducation, Université de Clermont-Ferrand
- **Comment assurer et garantir une continuité de parcours des enfants ?** Table ronde, à partir de vignettes présentées par des professionnels du médico-social et de l'Éducation nationale.

Les perspectives 2016

Cette journée sera déclinée dans les départements de la région en 2016 afin de poursuivre le dialogue et le travail de coopération. Le Comité de pilotage Sessad qui en est à l'origine a rédigé un article, qui pourrait être proposé aux Cahiers de l'Actif pour une publication dans l'un de ses numéros.

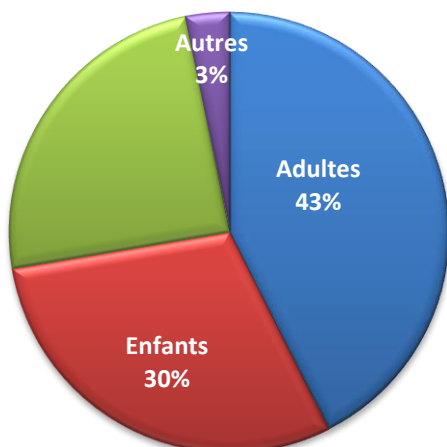


Journée du 23 novembre 2015 organisée par le CREAI Centre-Val de Loire en partenariat avec l'Uriopss Centre sur le rapport Piveteau « Zéro sans solution »:

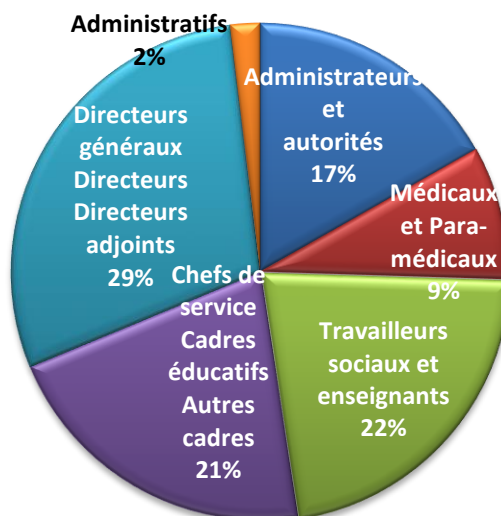
La journée régionale organisée en partenariat entre le CREAI Centre-Val de Loire et l'Uriopss Centre, ouverte aux professionnels de l'accompagnement, Chefs de services et cadres intermédiaires, Administrateurs et bénévoles d'associations, Directeurs généraux, Directeurs d'établissements et de services, Usagers, Ecoles de formation et Autorités publiques s'est déroulée sur le thème : « **Des parcours de vie sans rupture pour les personnes en situation de handicap ? Quelle déclinaison du rapport Piveteau en région Centre-Val de Loire ?** ».

Environ 200 professionnels des établissements sociaux et médico-sociaux de la région Centre-Val de Loire se sont réunis le 23 novembre 2015 à l'auditorium de Montission, à Saint-Jean-le-Blanc (45). Tous les départements de la région Centre-Val de Loire étaient représentés.

**Répartition des participants
par type d'établissement**



**Répartition des participants
par secteur d'activité**



Le Président du CREAI Centre-Val de Loire, Noël le Goff et Jean-Claude Dion, Trésorier de l'Uriopss Centre ont introduit la journée, ainsi que le Directeur Général de l'ARS Centre-Val de Loire, Philippe Damie.

La parole a été donnée à Madame Marie-Sophie Desaulle, Chef de projet « Une réponse accompagnée pour tous » pour traiter du thème : « **Zéro sans solution** » : les enjeux du rapport Piveteau et de sa mise en œuvre.



Ce temps de parole a été suivi de trois tables rondes :

1. Quelles évolutions sont à envisager dans le rôle des MDPH et dans leurs coopérations avec les autres acteurs ?

Madame Desaulle, MDPH, ARS, Conseil Départemental, représentant d'utilisateurs

Un repas convivial et riche en échanges s'est tenu sur place.

2. Quelles conséquences sur les projets institutionnels et les modalités d'accompagnement des personnes ?

Madame Desaulle, organismes gestionnaires, directeurs et chefs de service, représentant d'utilisateurs

3. Comment accompagner les professionnels dans l'évolution de leurs pratiques et de leurs postures ?

Madame Desaulle, représentant des écoles de formation, d'Unaforis, organismes gestionnaires, représentant d'utilisateurs

Divers échanges ont eu lieu après les différentes interventions. Des synthèses des tables rondes ont été réalisées et largement diffusées à posteriori.

Formations et accompagnements en intra

Formations inter

L'enjeu pour le CREAL, comme pour l'ensemble des organismes proposant des formations-accompagnements à l'attention des professionnels en exercice, est de maintenir, voire de développer son activité dans un contexte de crise, de réforme de la formation professionnelle et de très forte concurrence, pour proposer des espaces de formation et de réflexion aux professionnels.

Pour ce faire, l'équipe du CREAL a souhaité développer plusieurs niveaux d'activités.

La fidélisation d'une équipe de formateurs-consultants expérimentés, permanents du CREAL et vacataires occasionnels

La coordination des actions de formation-accompagnement suppose de travailler en toute confiance avec des formateurs-consultants s'engageant dans des actions de formation parfois délicates.

Des échanges réguliers se doivent donc d'être proposés à titre individuel mais également à un niveau plus collectif.

Le CREAL propose de ***réunir les intervenants annuellement*** et ce, durant le mois d'octobre.

En 2015, cette réunion a réuni 9 personnes et a permis une présentation des activités du CREAL Centre-Val de Loire par Séverine Demoustier : missions, études en cours, ANCREAL, nouvelle dénomination, revue thématique (dimension de la vulnérabilité) et comité de rédaction, journées régionales à venir, contributions et catalogue de formation 2016.

Il s'agissait également de faire une présentation du catalogue 2016 et de permettre à chacun d'apporter des compléments d'information ou remarques nécessaires, si besoin, en vue de la réalisation du catalogue 2017.

Plusieurs informations diverses ont été transmises : réflexion concernant l'offre de formation actuelle et le futur catalogue 2017 (thématiques nouvelles, repères des manques, autres propositions) ; nécessité de se réunir en équipe au moins une fois par an ; réflexion sur la nécessité d'organiser ou non une journée spécifique de « présentation » du catalogue à partir d'une journée de conférence ; information concernant une diffusion régionale de 500 exemplaires ; nécessité de diversifier la forme des formations-accompagnements par l'organisation de journées d'étude, par exemple.

D'autre part, une réflexion commune a concerné la spécificité de l'offre CREAL Centre-Val de Loire : formations-accompagnements concernant la qualification professionnelle ; mise en lien des activités du CREAL (études, animations, comités de pilotage) afin de repérer des besoins spécifiques dans l'exercice des métiers et les pratiques professionnelles ; soutien et appui technique avec différentes modalités de réflexion en fonction des acteurs.

Le protocole de mise en place d'une formation en intra à partir d'une demande a été présenté à l'équipe de formateurs-consultants et un débat s'est engagé concernant les modalités d'évaluation des formations et la nécessité d'envisager une évaluation « après-coup » et ce, afin de repérer de nouveaux besoins éventuels.

Séverine Demoustier a présenté la grille de rémunération des formateurs vacataires et auto-entrepreneurs, grille validée par le bureau du CREAI Centre-Val de Loire.

Par la suite, en novembre 2015, un compte-rendu de cette réunion ainsi que le catalogue de formation 2016 et différents documents ont été adressés aux formateurs. Cette réunion s'est achevée par un temps de repas convivial.

Autant de façons de « faire équipe » et de fidéliser une équipe de formateurs vacataires par souci de stabilité et de continuité.

De fait, il nous semble que cette dynamique de travail aura nécessairement un impact sur l'organisation des formations mais aussi sur la qualité de l'animation pédagogique dans son ensemble.

Le CREAI propose également ***d'assurer une continuité en termes de suivi de formation.***

S'il s'agit d'assurer une présence auprès des formateurs (échange, écoute, soutien technique, co-construction), il s'agit également d'assurer une continuité auprès des associations, des établissements et des services.

En effet, nous remarquons que plusieurs associations font appel à nos services suite à des rencontres partenariales entre la direction du CREAI et les directions d'associations ou d'établissements par exemple, mais aussi que plusieurs établissements et services prolongent les cycles de formation et sollicitent systématiquement le CREAI pour co-construire une suite à donner à un cycle initial de formation.

Nous travaillons également à la réalisation d'un outil d'évaluation et les directions sont systématiquement contactées après coup par le conseiller technique en charge de la formation.

Cette continuité de lien permet d'envisager des projets à long terme, de créer une véritable dynamique partenariale et d'affiner nos contenus de formation.

Prenons pour exemple, dans un service, l'organisation d'une première journée de formation sur le thème de *la parentalité* (notons à ce propos que les demandes de formation concernent des temps de plus en plus court et que le conseiller technique en charge du suivi de la formation, puis les formateurs, se doivent souvent d'adapter les contenus pédagogiques, ce qui n'est pas toujours chose aisée).

Après quelques semaines de réflexion suivant cette première journée de formation, l'équipe pluri-professionnelle et la chef de service nous sollicitent de nouveau pour l'organisation d'une nouvelle journée de formation sur le thème de *l'annonce du handicap* et ce, en lien direct avec le contenu de la première journée.

Notre réseau de formateurs nous permet alors d'être réactif et de proposer l'intervention d'un formateur vacataire dont l'expertise repose entre autres sur cette thématique. Le CREAI « crée ici la demande » en quelque sorte puisqu'il n'est pas par ailleurs toujours aisé pour les établissements de dégager les financements nécessaires à la réalisation de ce type de journée.

➤ Formations courtes réalisées en intra

La demande en formation courte en intra en 2015 a été moins importante en nombre de jours, 22 jours en 2015 au lieu de 28 jours en 2014, 11 structures nous ont sollicités en 2015 au lieu de 15 en 2014. On peut expliquer cette réduction par les conséquences de la réforme de la formation professionnelle sur les budgets de formation des établissements. On note d'ailleurs qu'aucune formation en intra n'excède 2 jours. Cette année, peut-être toujours en raison de la nouvelle loi sur la formation professionnelle, nous n'avons bénéficié que partiellement du reliquat de budget formation.

Les commandes de formation en intra sont de plus en plus précises et les programmes doivent être revus à chaque demande. Cette année, le CREAI a fait appel majoritairement à des vacataires extérieurs pour mener à bien ces formations.

Le CREAI possède maintenant une équipe de formateurs vacataires bien étoffée depuis 2014. A ce jour, ils sont une quinzaine ayant des profils variés.

Ensemble des formations thématiques courtes en intra réalisées en 2015 :

Thématique	Structures concernées	Total jours	Période
La Bienveillance	CRP (37)	1/2 jours	Janvier 15
la fonction de coordination	Foyers (18)	1 jour	Janvier 15
Handicap, communication, psychopathologie	FH (45)	3 jours	Mars 2015
Vie affective et sexuelle	FAM (45)	½ jour	Avril 15
Travail avec les familles et Approche systémique	IME (28)	4 jours	Juillet 2015
Parentalité	CAMSP (45)	1 jour	Octobre 15
Travailler auprès d'un public présentant des troubles psychiatriques	Mission Locale Orléans (45)	2 jours	Octobre novembre 15
Les coordinateurs d'équipe	FV (45)	2 jours	Octobre – novembre 15
Approche systémique	SAVS SAMSAH (41)	2 jours	Novembre – décembre 15

Accompagnement des adolescents en situation de handicap	SAVS SAMSAH (41)	2 jours	Novembre – décembre 15
Fonction de coordination	IME (37)	2 jours	Décembre 2015
Mettre en œuvre au quotidien la bientraitance	MAS (45)	2 jours	Novembre – décembre 2015
Total formations en intra	11 structures	22 jours	Janvier à décembre 2015

Ensemble des accompagnements longs en intra réalisés en 2015 :

Thématique	Structures concernées	Total jours	Période
EVALUATION INTERNE*	SAAD (45)	10,5 sur l'année 2015 + 3 JOURNÉES EN 2016	2 ^{ème} semestre 2015 et 1 ^{er} trimestre 2016
ACCOMPAGNEMENT PROJET	IME (28)	9 jours sur 2015	1 ^{er} semestre 2015
EVALUATION INTERNE	FV (45)	2 jours en 2015 et 5,5 jours en 2016	2015/2016
PROJET D'ETABLISSEMENT	FAM (28)	3 journées en 2015-et 10 jours en 2016	2015-16
ACCOMPAGNEMENT	IME (45)	2e semestre 2015 ET 2016 soit 9 jours	2015-16
ACCOMPAGNEMENT	MAS (28)	2.5 jours en 2015 et 7 jours 2016	2015-16
TOTAL 2015-2016			61,5 jours

* **Formation à la démarche d'évaluation interne mutualisée entre trois services d'aide à domicile** de la même fédération :

Formation des responsables des services à la démarche, aux obligations sur 4 journées puis une journée « à la carte » pour chaque structure d'intervention du CREAL au sein de leur service (aide à la réalisation

de leur état des lieux, animation de groupes de travail, aide à la rédaction du rapport d'évaluation et le plan d'amélioration de la qualité).

*** Evaluation des besoins des enfants et adolescents handicapés moteur et polyhandicapés - diagnostic partagé en vue de l'accompagnement de l'évolution de 3 établissements sur 3 départements différents, pour l'ARS**

L'Agence Régionale de Santé (ARS) Centre-Val de Loire a demandé au CREAI la réalisation d'une évaluation des besoins des enfants et des adolescents en situation de handicap moteur et de polyhandicap dans le cadre d'un diagnostic partagé en vue de l'accompagnement de l'évolution de 3 établissements sur 3 territoires différents. Le diagnostic s'est basé sur un ensemble de documents (rapports d'activité, projets d'établissements...) communiqués par les trois établissements concernés par ce diagnostic ainsi que sur des réunions collectives avec les professionnels des établissements et sur des entretiens semi-directifs réalisés avec des parents, des structures médico-sociales, l'Education Nationale, les Maisons Départementales des Personnes Handicapées. De plus, un certain nombre de préconisations ont pu être mises en avant et visent à faire évoluer les trois établissements.

***Accompagnements = évaluation interne et PE/PS**

Commencé en 2015 :

1. Fin de l'accompagnement à la rédaction des projets de services pour l'Association Solidarité accueil
2. Seconde évaluation interne FV Le Clos Roy (7,5 jours) avec rédaction du rapport par le CREAI et appui méthodologique à la réalisation d'un plan d'amélioration de la qualité sur 5 ans.

Les perspectives
2016

Réalisation de l'évaluation interne d'un SAAD, réalisation de l'ensemble de la démarche par le CREAI, réalisation de l'état des lieux, questionnaire partenaire, rapport et plan d'amélioration de la qualité.

Analyse de pratiques :

Thème	Lieu	Dates
analyse de pratiques	ESAT (28)	9 séances année 2014/15
analyse de pratiques	FAM (45)	30 séances en 2015
analyse de pratiques	FV (45)	9 séances en 2015
analyse de pratiques	IME (28)	9 Séances sept 15 à juin 16
analyse de pratiques	ESAT (2)8	10 séances sept 15 à juin 16

67 séances d'analyse de pratiques ont été dispensées en 2015 pour 4 établissements avec un prolongement sur 2016 sur le 1^{er} semestre ou un renouvellement pour l'année 2016. La totalité des séances est assurée par des vacataires, psychologues ou travailleurs sociaux. La demande est en évolution puisqu'en 2014, 54 séances avaient été demandées pour 3 établissements. Pour 2016, de nouvelles demandes sont en cours.

L'intérêt de l'offre CREAI repose sur le fait que les formateurs intervenant dans le cadre de l'analyse de pratiques sont systématiquement titulaires de diplômes des secteurs médico-social et sanitaire (formations initiales d'Educateurs Spécialisés ou d'infirmiers en psychiatrie ou de psychologues cliniciens), formateurs en travail social (intervenants en formations initiale et continue) et titulaires de diplômes et titres universitaires en psychologie et/ou en sociologie et/ou en sciences de l'éducation, et/ou en droit-sciences politiques.

L'équipe pluri-professionnelle de formateurs constituées par le CREAI permet ainsi aux directions d'établissement de disposer d'une pluralité de profils pouvant répondre à des besoins et pratiques diversifiés (établissements/services, équipes, publics accompagnés, missions...). Nous proposons aux responsables d'établissement de rencontrer un ou deux professionnels et nous leur laissons le choix de choisir celui dont le profil semble répondre au mieux à leurs attentes.

Formations thématiques inter-établissements

Tableau comparatif de l'évolution des formations en Inter au CREAI

	2013	2014	2015
Nombres de formations proposées	18	19	16
Nombre de formations réalisées	9	7	6
Nombre de personnes ayant suivi une formation	91	86	34
Nombre de formations annulées	9	12	10

6 Formations thématiques inter-établissements ont été dispensées dans les locaux du CREAI en 2015 (contre 7 en 2014). Il est à noter que c'est surtout le nombre de participants par journée de formation qui s'est vraiment réduit.

<i>Thématique</i>	<i>Date</i>	<i>Nb de participants / structures représentées</i>	<i>Origine géographique des participants</i>
La parentalité : origine, contenu et enjeux d'un concept	10/02/2015	6 participants issus de 3 structures de la région (2 IME – 1 FOYER,)	2 départements représentés sur 6 (28/37)
La réforme de la protection juridique des majeurs	14/04/2015	5 participants Issus de 4 structures de la région (2 Foyers de vie, 1 SAMSAH, 1 IME)	2 départements représentés sur 6 (28/36)
Travailler en réseau/ partenariat	20/04/2015	4 participants 4 établissements ou services 1 IME, 1 MAS, 1, 1 SSIAD, 1 Centre de soins,	4 départements de représentés (28/36/37/45)
Le référent du projet de la personne	06/10/2015	7 participants 3 établissements et services sociaux et médico-sociaux de la région (1 IME, 1 Foyers de vie ; 1 IME)	3 départements représentés sur 6 (28/37/45)
La fonction de coordination	3/11/2015	7 participants Issus de 4 structures de la région (1 MAS, 1 FAM, 1 Foyer d'hébergement, 1 CAMSP)	4 départements représentés sur 6 (36/41/45)
Le dossier de l'utilisateur	17/11/2015	5 participants Issus de 5 structures de la région (1 siège d'association, 1 SESSAD, 1 CEF, 1 IME, 1 Maison d'accueil temporaire,)	3 départements représentés sur 6 (28/36/45))

Création d'un catalogue de formation

Cette année, l'accent a été mis sur l'élaboration d'un catalogue de formation. Celui-ci a été envoyé en septembre 2015. Il a été tiré à 800 exemplaires et envoyé par courrier à 500 établissements de la région Centre-Val de Loire. Puis il a été diffusé par voie électronique.

- A l'ensemble de notre base Etablissements et Services
- A l'ensemble du fichier « newsletter »
- Aux membres du Conseil d'administration du CREAI, adhérents et contributeurs.

Le catalogue a également été distribué lors de nos journées régionales, journées d'études, de formations....

Comment se présente ce catalogue et notre offre de formation – accompagnement



Le CREAI Centre-Val de Loire tire son expertise de l'ensemble de ses missions (observation-études ; formation continue inter-établissements et services ; formation et accompagnement au sein des établissements et des services – conseil et diagnostic – animation de groupes de réflexion et de travail), et de leur articulation.

C'est pourquoi ce catalogue propose des thématiques de formation et d'accompagnement :

- ✚ relatives à des sujets transversaux, qui concernent l'ensemble du champ de l'action sociale et médico-sociale, en faveur des personnes en situation de vulnérabilité
- ✚ spécifiques à certains publics en situation de vulnérabilité, auxquels sont proposées des interventions sociales et médico-sociales
- ✚ pouvant être suivies en formation continue inter établissements et services, animées dans les locaux du CREAI... voire dans un établissement ou service d'un territoire donné, mais avec d'autres établissements ou services de ce même territoire
- ✚ ou dont le contenu et les modalités peuvent faire l'objet d'une adaptation pour une formation ou un accompagnement au sein même d'un établissement ou d'un service.

Ce catalogue décline 5 grands chapitres génériques :

- ✚ Le droit et les pratiques
- ✚ Les pratiques professionnelles
- ✚ Les professionnels du travail social
- ✚ Accompagnement et relation aux personnes accompagnées
- ✚ Evaluation et qualité

Un tableau récapitule également les dates des formations inter établissements et services sur l'année 2015.

En établissant ce catalogue, l'objectif était bien entendu d'essayer de mieux faire connaître notre offre, bien étoffée et plus lisible mais également de susciter des idées de thématiques à réaliser en intra **pouvant être affinés avec les établissements, offrir des contenus à adapter aux réalités et préoccupations du terrain.**

Malgré un premier trimestre 2016 très compliqué pour la formation en inter, Il a été décidé de réinvestir dans ce domaine et donc de reconduire ce catalogue en apportant quelques modifications mais en conservant néanmoins la même présentation. On retrouve donc l'essentiel des thématiques, étant conscients qu'aujourd'hui il représente surtout une vitrine qui sert à illustrer les champs de compétence dans lesquels le CREAL peut intervenir.

Etudes dans le champ de l'autisme

Contexte :

Dans le cadre du 3^{ème} Plan Autisme 2013-2017, trois études ont été demandées par l'ARS Centre-Val de Loire au CREAI :

- l'évaluation et les évolutions éventuelles des besoins de formation des professionnels et des aidants familiaux dans le champ de l'autisme ;
- l'amélioration de l'offre d'accueil temporaire en matière d'autisme ;
- le parcours des personnes avec autisme en région Centre-Val de Loire.

Objectifs :

Ces études doivent permettre d'apporter un éclairage à l'ARS Centre-Val de Loire en termes :

- d'offre de formation disponible sur le territoire régional et des besoins à identifier auprès des professionnels et des aidants familiaux en matière d'autisme (première étude) ;
- de répartition des places d'accueil temporaire dédiées à l'autisme au niveau régional et d'adéquation avec la demande formulée par les établissements et services médico-sociaux et par les aidants familiaux (seconde étude) ;
- de repérage des éléments facilitateurs et des points de rupture dans les parcours des personnes autistes afin d'analyser les parcours et d'identifier des spécificités territoriales (troisième étude).

Méthodologie :

Un Comité de pilotage réunissant, outre l'ARS et le CREAI Centre-Val de Loire, les Directions de l'Autonomie des Départements, les MDPH, des directeurs ou professionnels des établissements et services médico-sociaux, des directeurs d'associations gestionnaires, le Centre Ressources Autisme de Tours, l'Education Nationale, les acteurs de la formation de l'ERTS d'Olivet et de l'ITS de Tours, les associations représentantes d'usagers, l'Uriopss et le GepSo, s'est tenu le 5 juin 2015.

Parallèlement, le Comité d'Etudes et d'Expertise du CREAI s'est réuni le 15 juin 2015 et rassemblait des personnes ressources ainsi que des personnes qualifiées sur l'autisme et des membres du Conseil d'Administration du CREAI.

L'objectif de cette séance était d'analyser les résultats de l'étude sur les besoins de formation des professionnels et des aidants familiaux et de poursuivre la démarche dans le cadre de la mise en place d'une commission « Formation et soutien aux aidants familiaux » en septembre 2015.

Au cours de ces réunions, un état d'avancement de l'étude visant à améliorer la connaissance de l'offre d'accueil temporaire a été réalisé permettant de mettre en évidence les premiers éléments de réflexion liés à cette modalité d'accueil. De plus, une présentation et un débat ont eu lieu autour de la méthodologie relative à l'étude sur le parcours des personnes avec autisme.

Déroulement de l'étude visant à améliorer la connaissance de l'offre d'accueil temporaire dans le champ de l'autisme :

Suite au Comité de pilotage et au Comité d'Etudes et d'Expertise de juin 2015, des entretiens d'une part avec les directeurs, chefs de service ou coordinateurs de l'accueil temporaire dans les structures médico-sociales et d'autre part avec les aidants familiaux se sont déroulés entre mai et juillet 2015. Menés en face à face ou par téléphone, ces entretiens ont permis de croiser les regards des responsables de l'accueil temporaire avec ceux des aidants familiaux.

A travers cette méthodologie, le CREA Centre-Val de Loire a cherché à mettre en évidence la connaissance qu'ont les aidants familiaux de l'accueil temporaire et à recenser les besoins identifiés auprès des familles interviewées. Des aspects plus factuels ont également pu être repérés auprès des directeurs de structures disposant de places dédiées ou ayant des unités spécialisées d'accueil temporaire dans l'autisme.

Etat d'avancement de l'étude concernant les parcours des personnes avec autisme en région Centre-Val de Loire :

Amorcée en juillet 2015, cette étude s'est basée sur une méthodologie visant à solliciter les 6 MDPH de la région afin qu'elles repèrent 5 situations de personnes avec autisme à l'aide de critères précis (enfant / adulte, en institution / à domicile, situation d'« Amendement Creton », personnes handicapées vieillissantes). Cette étape, complexe pour les MDPH, a débuté en septembre 2015 et se poursuit en 2016.

Les perspectives 2016

A l'issue du repérage des 5 situations par département, des entretiens se déroulent et vont se poursuivre avec les aidants familiaux qui sont interviewés avec leur accord sur le parcours de leur enfant avec autisme. L'objectif de ces entretiens est de repérer les éléments tant « bloquants » que « facilitateurs » dans les parcours.

L'identification de ces situations s'est accompagnée de la mise en place dans chaque département d'une réunion avec les acteurs locaux animée par le CREA et réunissant, outre les professionnels des MDPH, la Délégation Départementale de l'ARS, la Direction de l'Autonomie du Département, des professionnels des établissements et services médico-sociaux, des organismes gestionnaires, des associations représentantes d'usagers, le Centre Ressources Autisme, l'Education Nationale, les services de (pédo)psychiatrie, les services de la Protection Maternelle et Infantile sans oublier les Unités d'Enseignement en Maternelle (lorsqu'elles sont mises en place dans les départements).

Une fois les 6 réunions départementales achevées, une réunion régionale permettra de restituer les différentes analyses émanant des réunions départementales mais aussi de mettre en exergue des tendances communes aux 6 départements et des spécificités par territoire.

Enquête sur le soutien aux tuteurs familiaux dans le cadre de la révision du Schéma des Mandataires Judiciaires à la Protection des Majeurs et des Délégués aux Prestations Familiales

Contexte :

Afin de mieux cerner le rôle des mandataires judiciaires à la protection des majeurs en termes de soutien pouvant être apporté aux tuteurs familiaux, la Direction Régionale de la Jeunesse, du Sport et de la Cohésion Sociale (DRJSCS) du Centre-Val-de Loire a demandé au Centre Régional d'Etudes, d'Actions et d'Informations (CREAI) Centre-Val de Loire la mise en place d'une enquête sur le soutien aux tuteurs familiaux.

Objectifs :

Cette enquête visait plusieurs objectifs :

- identifier les services mandataires et les mandataires privés exerçant une activité de soutien aux tuteurs familiaux ;
- caractériser la mise en œuvre et établir le contenu de l'activité de soutien,
- savoir dans quel cadre cette intervention s'effectue, qui la réalise et sous quelle forme ?
- recenser les modalités de restitution et les propositions d'évolution de cette activité.

Méthodologie :

Un panel d'enquête a pu être constitué à partir des données transmises au CREAI Centre-Val de Loire par la DRJSCS du Centre-Val de Loire. Ces fichiers comportaient l'ensemble des coordonnées postales, téléphoniques et électroniques des services mandataires et des mandataires privés de la région. Au total, 20 services mandataires et 76 mandataires privés ont été interrogés par questionnaire puis pour certains d'entre eux, en entretien (un service mandataire par département, l'Association des Mandataires Individuels à la Protection des Majeurs et un juge des tutelles) sur le soutien qu'ils pouvaient ou non apporter aux tuteurs familiaux.

Lors du Bureau de Comité de pilotage du 23 janvier 2015, les éléments qualitatifs issus des entretiens sont venus conforter les résultats mis en évidence par les questionnaires. Les échanges qui se sont déroulés au cours de ce Bureau de Comité de pilotage ont permis d'alimenter le rapport d'enquête qui a été remis à la DRJSCS du Centre-Val de Loire fin février 2015.

Ce travail a été complété le 5 février 2015 par une formation croisée relative aux travaux menés ou demandés par les DRJSCS aux CREAI sur la révision du Schéma des Mandataires Judiciaires à la Protection des Majeurs et des Délégués aux Prestations Familiales.

Les résultats de cette enquête ont été intégrés au Schéma Régional des Mandataires Judiciaires à la Protection des Majeurs et des Délégués aux Prestations Familiales 2015-2019 qui a été présenté le 20 mars 2015 aux différents acteurs concernés par cette thématique.

Etude relative au parcours de santé des personnes en situation de handicap (en collaboration avec l'Observatoire Régional de la Santé)

Contexte :

La Charte Romain JACOB a été signée par plus d'une quarantaine d'organismes en région Centre-Val de Loire, le 19 octobre 2015. Ce document, édité suite à la parution du rapport de Pascal JACOB, « Un droit citoyen pour la personne handicapée : un parcours de soins et de santé sans rupture d'accompagnement », comprend douze articles qui entendent engager l'ensemble des acteurs de la santé (au sens large) vers un meilleur accès aux soins pour les personnes en situation de handicap. En complément de cette charte Romain Jacob, une charte nationale spécifique à l'accès aux urgences devrait être signée en début d'année 2016.

Parallèlement et plus largement, d'autres rapports (Piveteau, Irdes...) soulignent la nécessité de mieux prendre en compte les parcours de vie des personnes. Ces enjeux sont potentiellement plus complexes à intégrer en Région en raison de la faible démographie des professionnels de santé, voire d'absence de professionnels dans certains territoires.

Mue par la volonté de mobiliser les acteurs régionaux dans des logiques de parcours de soins des personnes en situation de handicap, et de permettre que s'engagent, se déploient ou se pérennisent des actions concrètes en la matière, l'Agence Régionale de Santé (ARS) Centre-Val de Loire a sollicité le Centre Régional d'Etudes, d'Actions et d'Informations (CREAI) et l'Observatoire Régional de la Santé (ORS) afin de réaliser une étude sur ce sujet.

Objectifs :

Il s'agit pour l'ARS de s'inscrire dans une priorité nationale, en fixant deux grands objectifs à cette étude :

- identifier les conditions permettant de limiter les entrées potentiellement évitables dans les services d'urgences ;
- identifier les améliorations possibles des conditions de prises en charge dans ces services.

Cette étude devra également permettre de :

- repérer les actions, les expériences existantes, effectives ou envisagées pour améliorer et faciliter cet accès aux soins des personnes en situation de handicap sous toutes ses formes ;
- alimenter un colloque régional pour valoriser les expériences et initiatives mises en œuvre en région Centre-Val de Loire.

Méthodologie :

La méthodologie employée devra permettre, d'une part, de mettre en avant les actions existantes en la matière, d'autre part de croiser les regards des différents acteurs des services d'urgences, du sanitaire,

du médico-social, du libéral, des services à domicile (SSIAD, SAAD, HAD), des centres 15 et des usagers au sens large (les personnes concernées ou leurs représentants et les aidants).

Le CREAI et l'ORS ont présenté le périmètre de l'étude au groupe « Fluidifier le parcours de santé des personnes en situation de handicap », émanant de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA), le 24 février 2016. Un Comité de pilotage, dont les membres seront issus de ce groupe, sera constitué pour suivre les travaux relatifs à cette étude.

Par le biais d'une revue de la littérature et d'entretiens exploratoires menés auprès de différents acteurs, des éléments précis ont permis de bâtir des questionnaires destinés aux services d'urgences, aux établissements sanitaires, aux établissements et services médico-sociaux, aux professionnels libéraux, aux services à domicile ainsi qu'aux personnes en situation de handicap ou à leurs aidants.

Cette étape doit permettre de repérer et valoriser les expérimentations existantes, d'identifier des pistes d'amélioration à partir de situations d'urgences vécues et de comprendre les forces et les faiblesses de chaque acteur présent ou manquant dans le parcours des personnes en situation de handicap afin d'éviter l'arrivée dans les services d'urgences.



Les perspectives 2016

Ces questionnaires seront transmis par voie électronique aux différents acteurs. Des entretiens seront par ailleurs menés avec les centres 15 de la Région. Les éléments recueillis lors de l'enquête principalement quantitative seront ensuite complétés par 2 ou 3 focus groupes des expériences innovantes. L'objectif sera de valoriser les expérimentations spécifiques en relation avec les services d'urgences ainsi que de mettre en lumière par des regards croisés les problématiques relatives au recours aux services d'urgences.

D'autres focus groupes seront organisés afin de croiser les regards sur le parcours de soin des personnes en situation de handicap ayant eu recours aux services des urgences. 10 focus groupes seront ensuite réalisés auprès des professionnels des établissements sanitaires, de ceux des établissements et services médico-sociaux, de ceux des services à domicile, des professionnels libéraux, des personnes en situation de handicap et des aidants.

Un rapport d'étude sera construit à partir de l'ensemble de ces éléments et une plaquette de synthèse sera réalisée pour alimenter la tenue d'un colloque en fin d'année 2016.

Etude relative à la population des majeurs protégés, à leurs profils, à leurs parcours et aux pratiques d'accompagnement mises en œuvre (en collaboration avec 9 autres CREAL)

Contexte :

En réponse à un appel d'offre de la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS), cette étude vise à mieux connaître les majeurs protégés, au-delà des seules données de cadrage remontées régulièrement par les Directions Départementales de la Cohésion Sociale (DDCS) ou les Tribunaux (Centralisation et analyse par la DGCS et le Ministère de la Justice).

Par ailleurs, les DDCS ne recueillent aucune information sur les majeurs protégés dont la mesure est exercée par les familles. Le périmètre de l'étude comprend également les pratiques d'accompagnement mises en œuvre et leur adéquation avec les besoins identifiés et les attentes exprimées par les majeurs protégés.

Objectifs :

L'étude proposée cherchera, en particulier, à mieux identifier la variété des situations de vie que recouvrent ces différentes mesures, à mieux comprendre comment ces mesures de protection juridique s'inscrivent dans le parcours de vie de ces personnes (à quel moment et pour quelles raisons la mesure a été demandée) et à analyser l'évolution des profils décrits au cours des 10 dernières années.

En outre, l'étude visera à mieux identifier la palette des pratiques d'accompagnement mises en œuvre par les différents mandataires judiciaires, à repérer les facteurs qui constituent des obstacles ou au contraire des leviers dans le suivi des mesures (en particulier les partenariats existants et attendus), du point de vue des trois groupes d'acteurs concernés : les personnes elles-mêmes, les professionnels exerçant les mesures et les tuteurs familiaux.

Il conviendra également de pouvoir recueillir le point de vue des majeurs protégés sur l'intérêt et les inconvénients de la mise en place d'une mesure de protection juridique, l'impact sur leurs droits, leur participation sociale et leur parcours de vie, ainsi que leurs attentes en termes d'accompagnement.

Méthodologie :

Confiée à 10 CREAL et coordonnée par l'ANCREAI, cette étude s'inscrit dans un travail collaboratif via une équipe-projet à laquelle s'adjoignent ponctuellement les autres CREAL participant à la démarche.

Une analyse de la littérature, réalisée par deux CREAL, a permis de mieux connaître la population des majeurs protégés, son évolution, les pratiques d'accompagnement dont ils bénéficient, et de dégager les problématiques prioritaires les concernant. L'objet d'une analyse de la littérature existante sur la protection juridique des majeurs était de proposer un ensemble d'éléments de réflexion permettant d'analyser la population des majeurs protégés et leur accompagnement sur les 10 dernières années 2005-2015.

Le recueil d'information sur les caractéristiques des personnes sous mesure de protection sera effectué en deux étapes. Une enquête par questionnaire va être menée auprès de l'ensemble des services mandataires, des préposés d'établissement et des mandataires privés d'un panel diversifié de 20 départements français (dont un dans les régions d'outre-mer). Chaque CREAI impliqué dans l'étude assurera la diffusion du questionnaire pour les départements implantés dans sa région.

En outre, il sera chargé de collecter auprès des DDCS les coordonnées mail des Mandataires Judiciaires à la Protection des Majeurs (MJPM) à contacter, effectuera les relances et sera l'interlocuteur des MJPM en cas de difficultés dans le remplissage du questionnaire. Compte tenu de la lourdeur et de la complexité des informations à fournir, il sera demandé aux MJPM de remplir le questionnaire pour un nombre limité de situations accompagnées. La compilation des données recueillies sera effectuée par chaque CREAI qui transmettra ces informations à deux CREAI chargés de traiter et d'analyser les résultats.

Afin de compléter les informations recueillies auprès des mandataires judiciaires, des entretiens semi-directifs seront menés auprès des tuteurs familiaux dans les différentes régions. Ces entretiens conduits avec des familles permettraient d'avoir un panel de la variété des situations concernées tout en panachant ces différentes situations selon la mesure (curatelle simple, curatelle renforcée, tutelle). Une série d'entretiens sera ensuite réalisée avec les mandataires judiciaires d'une part et avec les majeurs protégés d'autre part. Ce travail donnera lieu à la rédaction d'un rapport en fin d'année 2016.

Etude SAMSAH

Contexte :

Structures innovantes instituées par le décret n°2005-223 du 11 mars 2005, les services d'accompagnement médico-sociaux pour adultes handicapés (SAMSAH) sont des dispositifs qui sont relativement récents dans le paysage médico-social.

L'objectif lors de la création de ces structures était de répondre à des besoins non couverts pour le maintien ou le retour à domicile pour des personnes dont l'état ne leur permettait pas de vivre de façon suffisamment autonome. Face à ce constat, ces services se sont tout d'abord développés en direction des personnes ayant un handicap moteur ou psychique.

En région Centre-Val de Loire, les quatre premiers SAMSAH ouverts entre 2004 et 2005 étaient tous spécialisés en direction des personnes avec handicap moteur.

Dès 2007, la DRASS de la Région Centre a souhaité bénéficier d'un état des lieux des SAMSAH de la région (4 en fonctionnement et 4 projets CRSOMS). Cette étude a été conduite par le CREAI Centre. L'objectif était d'élaborer des recommandations à destination des services de l'Etat et des départements

afin de garantir la mise en œuvre d'un service le plus adapté possible aux besoins des personnes handicapées désireuses d'une vie la plus ordinaire possible³.

Cette étude a notamment souligné la nécessité pour les SAMSAH de s'inscrire dans une logique de couverture territoriale et le nécessaire partenariat à travailler avec les différents services intervenant à domicile. En outre, cette étude a mis en avant la spécialisation de ces publics par type de handicap (moteur, polyhandicap ou handicap lourd, cérébraux-lésés, psychique). Spécialisation qui, selon l'étude, risquait « à terme et dans l'esprit d'une possibilité de couverture de l'ensemble des situations de handicap, d'atteindre ses limites et posera inévitablement des problèmes de redondances, ou d'absence d'équipements, et de complexification des réseaux partenariaux ».

En 2008, le rapport de la CNSA⁴ a également mis en lumière la diversité des services rendus par les SAMSAH mais également le besoin d'une distinction plus claire avec les services de soins infirmiers à domicile. Ce rapport a constaté l'existence de deux types de SAMSAH assez différenciés : ceux axés sur la délivrance de prestations de soins, et ceux tournés vers une fonction de coordination de l'accompagnement.

Depuis ces études, le décret du 20 mars 2009⁵ a défini le public et leurs besoins auxquels doivent répondre les SAMSAH (article D.344-5-2 CASF) : aide pour la plupart des activités relevant de l'entretien personnel et, le cas échéant, de la mobilité ; aide à la communication et à l'expression de leurs besoins et attentes ; aide pour tout ou partie des tâches et exigences générales et pour la relation avec autrui, notamment pour la prise de décision ; soutien au développement et au maintien des acquisitions cognitives ; soins de santé réguliers et d'accompagnement psychologique. Ces besoins recouvrent trois niveaux de « prestations » : assistance dans les actes de la vie quotidienne, soins, aide à l'insertion sociale ou d'accompagnement médico-social. Ces trois niveaux étant relativement vastes, il apparaît intéressant d'analyser le type d'accompagnements réalisés par les SAMSAH et, au vu des éléments évoqués précédemment, de voir si des disparités existent en fonction des spécialisations de ces services.

Objectifs de l'étude :

Au vu de ces éléments et du développement des SAMSAH en région Centre depuis 2007, **l'ARS a confié au CREAI la réalisation d'une nouvelle étude sur les SAMSAH de la région, afin d'obtenir des données et une analyse qualitative sur :**

- le fonctionnement et le périmètre d'intervention des SAMSAH de la région.
- les prestations proposées par les SAMSAH par mission (*soins et accompagnement social*) et par spécialisation.
- les articulations et les coordinations mises en place avec les partenaires par territoire.

En outre, pour les SAMSAH concernés, l'étude mettra en évidence les éventuelles évolutions apparues depuis celle de 2007.

³ Les SAMSAH. Quel positionnement et quel fonctionnement dans le champ de l'accompagnement à domicile des personnes handicapées ?, Creai Centre, décembre 2007

⁴ Suivi qualitatif du développement des services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés : SAMSAH et SSIAD, CNSA, avril 2008

⁵ Décret n° 2009-322 du 20 mars 2009 relatif aux obligations des établissements et services accueillant ou accompagnant des personnes handicapées adultes n'ayant pu acquérir un minimum d'autonomie

Méthodologie :

Un comité de pilotage a été mis en place, avec l'ARS, des gestionnaires et services concernés, un Conseil départemental et une MDPH, l'Uriopss, animé par le CREAI. La démarche se déroulera en 3 temps :

1. **Une analyse documentaire**
2. **Une investigation par questionnaire auprès des 15 SAMSAH de la région Centre** portant sur :
 - L'organisation du service
 - La capacité d'accueil
 - Le plateau technique
 - Les personnes accompagnées au 31/12/2014
 - Les prestations réalisées et modalités d'accompagnement
 - Les outils de la loi 2002-02
 - Les partenariats mis en œuvre
3. **La réalisation d'entretiens semi-directifs** auprès :
 - des directeurs de SAMSAH permettant d'identifier les divergences de fonctionnement des SAMSAH et les facteurs explicatifs ;
 - de professionnels travaillant dans les SAMSAH et d'usagers accompagnés par les SAMSAH ;
 - de partenaires, afin d'appréhender les liens avec les autres dispositifs d'intervention à domicile pour les personnes handicapées (SSIAD, SAVS par exemple) pour mieux comprendre le positionnement des SAMSAH sur les territoires et quelle(s) articulation(s) existent avec les différents dispositifs ;
 - de l'ensemble des Départements et des MDPH de la Région.

En parallèle de ces quatre temps, il apparaît pertinent de prendre en compte dans l'analyse des résultats, l'offre d'équipement par territoire (ESSMS, soins, psychiatrie, service d'aide à domicile pour les personnes en situation de handicap,.....) afin de comprendre le profil des publics accompagnés et les prestations réalisées.

Echéance :

L'étude donnera lieu à un rapport à la fin du premier semestre 2016 et une restitution dans le cadre d'une journée régionale prévue le 13 octobre 2016.

Groupe de travail de l'ANCREAI sur le panorama des données

Contexte et enjeux :

Les demandes de « diagnostic territorial partagé » sont nombreuses actuellement de la part des Agences Régionales de Santé (ARS), des Départements ou encore de certaines communes, sur des thématiques ou publics très variés (autisme, handicap psychique, les addictions, la santé, ...), à un niveau territorial très variable, ou encore sur des commandes émanant d'acteurs de statut différent. Il serait nécessaire que ces différentes démarches soient mieux articulées au sein d'un département pour ne pas multiplier les études, mais aussi pour avoir une vision plus globale. Ce futur outil aura pour avantage d'aider les acteurs

à mieux situer leur demande, au regard notamment des sources existantes décrites dans le « panorama régional », ainsi qu'à favoriser une approche transversale qui ne se restreint pas au seul champ de compétence d'un acteur.

Certains indicateurs demandés reviennent régulièrement, quelle que soit la commande. Ainsi, même en l'absence d'un financement spécifique suffisant pour établir ce panorama régional, on peut penser que ce travail représentera un investissement et que ces données pourront être utilisées dans plusieurs chantiers conduits par les Centres Régionaux d'Etudes, d'Actions et d'Informations (CREAI), voire susciteront des commandes supplémentaires.

Le CREAI PACA témoigne des bénéfices conséquents d'Handidonnées en termes de visibilité du CREAI sur la Région et comme outil de dialogue avec les ARS et les Départements.

Objectifs :

Un groupe de travail a été mis en place par l'ANCREAI et a rassemblé plus de 10 CREAI au cours de deux réunions les 2 avril et 16 juin 2015. Il vise à développer cet outil en mettant davantage en perspective les différents indicateurs entre eux afin d'offrir une vision plus globale et complète du nombre et des caractéristiques des situations de handicap sur les territoires (en particulier pour les nouvelles régions). Cela conduira également à identifier les « vides statistiques » ou encore les obstacles à la mise en cohérence de certains résultats, en lien notamment à des périmètres d'observation différents et des nomenclatures non comparables. Cette approche proposera une évaluation transversale des besoins des personnes en situation de handicap et favorisera ainsi la conduite de diagnostics territoriaux partagés.

Ce panorama devra constituer une aide à la décision pour les choix à opérer dans la mise en œuvre des politiques en faveur des personnes en situation de handicap (médico-sociale, sanitaire, scolaire, d'emploi ...). A partir du repérage des informations manquantes, ce panorama permet également d'identifier les recueils d'informations utiles à mettre en place (études ponctuelles et/ou évolution des systèmes d'informations existants et/ou construction de nouveaux outils).

Méthodologie :

Le document sera structuré en référence au parcours de vie des personnes en situation de handicap :

- Prévention et interventions sociales précoces ;
- Scolarisation des enfants en situation de handicap ;
- Les enfants handicapés accueillis dans un établissement médico-social ;
- Emploi et insertion professionnelle ;
- La vie dans la Cité ;
- Les adultes handicapés accueillis dans un établissement médico-social ;
- L'avancée en âge des personnes handicapées.

Par ailleurs, un zoom sur les personnes avec autisme ou TED et deux synthèses qui visent à estimer le nombre d'enfants et d'adultes en situation de handicap pourront être ajoutés, à partir notamment de la mise en perspective des données exploitées dans les autres chapitres.

Le document prévoit également un chapitre sur les freins méthodologiques rencontrés dans le croisement de différentes sources d'informations (et notamment les nomenclatures différentes relatives aux déficiences / troubles) et les limites liées à des « vides statistiques » (ex : personnes en situation de handicap « à domicile sans solution » ou « accueillies dans un établissement belge, les prises en charge par défaut, ...).

Pour rendre les données disponibles dans chaque Région, l'ANCREAI recherche des conventionnements nationaux avec la DREES (traitement de l'enquête ES-Handicap tous les 4 ans), avec l'Education Nationale (enquêtes annuelles 3,12, 32, enquête sur les étudiants en situation de handicap), la CNSA (enquête annuelle des GEM), avec la CAF et la MSA (les bénéficiaires de l'AAH à domicile), le Ministère de l'Emploi (statistiques des DIRECCTE sur le taux de chômage), le Ministère de la Justice (nombre d'ouvertures de mesures de protection juridique).

**Les perspectives
2016**

A l'issue de ce travail national, un échange entre les directeurs des CREAI a porté sur l'intérêt de proposer aux ARS, notamment celles des nouvelles grandes régions, un appui des CREAI pour disposer, en prévision de l'élaboration du Projet Régional de Santé (PRS), d'un panorama régional des données sur le handicap. Cette perspective a de plus l'intérêt d'aller dans le sens d'une convention pluriannuelle avec l'ARS sur un fléchage le plus limité possible, qui facilitera l'installation des CREAI dans les nouvelles régions.

Chaque CREAI pourra donc proposer à l'ARS de la région concernée un travail sur le panorama des données dans le cadre des conventions annuelles ou pluriannuelles, selon les régions, afin de constituer un socle de connaissances pour nourrir une évaluation et/ou une concertation territoriale sur les besoins des personnes en situation de handicap et/ou de contribuer à la définition des grandes orientations politiques, sur une programmation d'équipements, ou encore sur des préconisations en termes d'organisation des ressources sanitaires, sociales, médico-sociales et de droit commun.

Etude SIAO :

« Le SIAO, un service pivot de l'orientation et de l'observation dans le secteur AHI »

Etude réalisée 2015 par le CREAI Centre-Val de Loire, la FNARS et l'URIOPSS

La refonte de la politique d'hébergement et d'accès au logement des personnes sans abri et mal logées a instauré la mise en place d'un **service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO)** par département. Instauré par la circulaire du 8 Avril 2010¹, le SIAO vise à mieux prendre en compte l'accueil et l'orientation des personnes en fonction de leurs besoins et des caractéristiques de l'offre.

Son rôle est donc d'identifier et de recenser les demandes, de réaliser un premier diagnostic de la situation des personnes, de vérifier leur accès effectif aux droits sociaux et d'initier une prise en charge adaptée. Cette mission doit être accomplie grâce à la mise en relation des différents acteurs de terrain que sont les collectivités locales (communes, conseils départementaux...), les bailleurs sociaux, les acteurs du logement adapté, les associations d'insertion sociale.

En région Centre – Val de Loire, la DRJSCS a développé une animation régionale auprès des SIAO et a créé, en 2013, un groupe technique SIAO sur la thématique « Mission d'observation et de coordination des SIAO ». Suite aux réunions de ce groupe, plusieurs enjeux ont été identifiés parmi lesquels :

- Le partenariat avec les acteurs de l'hébergement et du logement
- La nécessité d'avoir une meilleure visibilité de l'offre sur les territoires à partir de données objectivées

La DRJSCS a confié à la FNARS, au CREAI et à l'URIOPSS le soin d'étudier :

Pour la DRJSCS Centre-Val de Loire

Méthodologie

1. Une analyse documentaire : réalisée à partir des textes législatifs et réglementaires, des travaux nationaux, des travaux réalisés par la DRJSCS, l'étude des rapports d'activités des SIAO.

2. La détermination d'un socle commun d'indicateurs à partir de l'étude des éléments renseignés par les SIAO

3. Une investigation par questionnaire auprès des principaux partenaires des SIAO du 26 juin au 13 juillet 2015 portant sur :

- Leur connaissance des missions du SIAO
- Le travail réalisé avec le SIAO
- Les outils utilisés avec le SIAO
- L'utilisation du SI ou autre système d'information du SIAO
- Bilan sur le travail mené

4. La réalisation d'entretiens semi-directifs auprès des trois principaux partenaires des SIAO pour chaque département (*de juillet à septembre 2015*)

5. Un état des lieux des outils et démarches de communication mis en place par les SIAO

Ce travail a été réalisé en lien avec les six SIAO de la région. Il a donné lieu à une présentation devant ces acteurs le 3 juin 2015 et deux réunions de travail en juin et octobre 2015.

Les principaux constats qui émergent de cette étude

A travers cette démarche, nous constatons, moins de cinq ans parfois après leur mise en œuvre, un **bilan globalement positif** exprimé par les principaux partenaires des SIAO.

Une grande partie d'entre eux ont mis en avant les difficultés de démarrage mais souligne des SIAO aujourd'hui, dans l'ensemble, **opérationnels et reconnus dans leurs missions de centralisation des demandes et de coordination des acteurs**. Sur ce dernier point, le bilan global est toutefois plus mitigé.

Dans les départements où le travail de partenariat n'était pas ou peu développé avant sa mise en œuvre, le SIAO a apporté une véritable plus-value. A l'inverse pour ceux qui avait de fortes habitudes partenariales, le SIAO n'est pas perçu comme ayant permis de développer ou renforcer la coordination des acteurs. Ce constat est dû au fait que les outils mis en place par le SIAO ne sont pas perçus par ces partenaires comme étant véritablement opérationnels. Par exemple, la commission du SIAO est venue remplacer, dans certains départements, des instances de coordination partenariales estimées parfois plus opérationnelles que celles mises en place par les SIAO.

Ces retours **interrogent l'organisation et les modalités d'articulation entre les SIAO et les partenaires**, principalement les commissions partenariales, pierre angulaire de la mission de coordination des acteurs, pour lesquelles il convient, pour une majorité des départements, de préciser leur objet et parfois de s'interroger sur l'organisation mise en place.

Ces retours viennent également **interroger les modalités d'appui des services de l'état** à imaginer pour venir soutenir le SIAO dans son rôle de coordination de l'ensemble des acteurs.

Nous constatons une **réelle difficulté pour les SIAO à mener à bien leur mission d'observation**. Ces difficultés sont dues majoritairement à une impossibilité pour les SIAO à avoir accès à l'ensemble des données nécessaires à l'établissement et à l'analyse de données statistiques fiables. En premier lieu, un système informatique non abouti ne permettant pas la compilation de l'ensemble des données prévues dans la circulaire du 8 avril 2010 et en second lieu une dépendance vis-à-vis des partenaires quant aux recueils de certaines données. En tout état de cause, **un socle d'indicateurs communs**, fiables, aisément saisissables par les SIAO et permettant d'aboutir à un rapport d'activité harmonisé ne peut être à l'heure actuelle **construit qu'autour de données que ces derniers maîtrisent seuls**. C'est pourtant l'une des missions des SIAO les plus plébiscitées par les partenaires...

Dans un second temps, l'Etat qui pilote le dispositif devra agir **sur les freins liés aux remontées de données par les partenaires**. Dans le cadre des associations d'hébergement, il semble que l'inscription de l'obligation de transmettre ces données soit le mode le plus efficace de réalisation de l'objectif. En ce qui concerne les collectivités territoriales, notamment les conseils départementaux, un travail de concertation doit avoir lieu afin de rendre exhaustives les données recueillies par les SIAO.

Au-delà du pilotage du dispositif, **la gouvernance** doit permettre d'associer tous les acteurs concernés pour que le SIAO prenne sa dimension partenariale - que ce soit en direction :

- des conseils départementaux qui au travers de la gestion des FSL, financent un parc de logement/hébergement parfois aussi important que le parc AHI insertion ;
- des bailleurs sociaux qui sont éminemment concernés par le volet accès au logement ;
- des associations d'hébergement qui peuvent percevoir ce dispositif comme contraignant.

Il faut reconnaître que le SIAO est venu modifier profondément les pratiques des services sociaux et des associations du secteur de l'hébergement, qu'il propose une coordination des institutions et collectivités locales sur des domaines de compétences qui parfois se chevauchent et **qu'il doit s'articuler avec un ensemble de dispositifs de**

prévention et d'accès au logement. Dans ce contexte, il n'est donc pas étonnant de constater des difficultés mais il est indispensable d'y consacrer une énergie particulière en termes de pilotage et des moyens à la hauteur des ambitions.

Synthèse thématique des préconisations

1. Organisation avec l'Etat

- ✗ Clarifier les missions confiées par l'Etat aux SIAO.
- ✗ Travailler les modalités d'articulation Etat et SIAO.

2. Renforcer l'articulation du SIAO et de ses partenaires

- ✗ Développer l'articulation entre le SIAO, les commissions et les dispositifs de logement adapté.
- ✗ Améliorer la fluidité entre l'urgence et l'insertion (lien avec le secteur du logement adapté).
- ✗ Réunir autour de la table l'ensemble des partenaires pour proposer une réponse globale.
- ✗ Mettre en place une instance de « suivi » SIAO avec partenaires : Associations, Etat, Département = 1 à 2 fois par an = bilan activité, de fonctionnement, recul sur le fonctionnement en lien avec la mission observation.
- ✗ Rencontre autour de l'Etat des partenaires et des SIAO afin que soit rappelé l'intérêt commun à transmettre et à saisir les indicateurs de l'hébergement d'urgence et d'insertion.
- ✗ Mobilisation des Conseils départementaux sur la question de la transmission des indicateurs aux SIAO.
- ✗ Mettre à profit les dialogues de gestion pour aborder les indicateurs et l'importance qu'il y a à les renseigner.
- ✗ Formaliser les partenariats existants par la signature d'une convention.
- ✗ Lors de la signature de la convention, il peut être indiqué l'obligation des partenaires hébergeur à saisir l'ensemble des indicateurs. La convention devrait intégrer une présentation exhaustive des indicateurs à renseigner ainsi que les modalités de comptage. Une fiche navette entre partenaires hébergeurs et SIAO pourrait figurer en annexe de la convention. Cette fiche navette indiquera à minima la durée moyenne des séjours et les types de sortie.
- ✗ Un partage, une analyse croisée et une valorisation de ces données auprès de l'ensemble des partenaires.
- ✗ Dans le cadre d'orientation de personnes :
 - ✓ *Préciser les modalités d'articulation SIAO/partenaires*
 - ✓ *Prévoir un retour systématique du SIAO, si possible par écrit, auprès du partenaire ayant orienté, sur les suites données à une demande.*

3. Consolider et renforcer les outils des SIAO

- ✗ Stabiliser l'outil SI-SIAO.
- ✗ Mettre en place un SI partagé et adapté sur l'ensemble des départements.
- ✗ Clarifier les partenaires concernés par le renseignement du SI.
- ✗ Communiquer auprès des partenaires réticents = imaginer des modalités d'appui renforcées des services de l'Etat pour les inciter à utiliser le SI.
- ✗ Consolider certains outils mis en place par les SIAO (fiche navette, commission, ...).
- ✗ Dans le cadre des commissions des SIAO :
 - ✓ *Harmoniser le fonctionnement des commissions*
 - ✓ *Préciser le mode de fonctionnement, la composition et les modalités de décision des Commissions*

- ✓ *Systématiser l'envoi des ordres du jour et des comptes rendus.*
- ✗ Eclaircir les critères de mise à l'ordre du jour des situations.

4. Développer la mission observation des SIAO

- ✗ Rendre effective la mission observation des SIAO et dans ce cadre, définir le périmètre de cette mission et réfléchir aux modalités de mise en œuvre.
- ✗ Articuler la mission d'observation des SIAO avec les observatoires locaux existants.
- ✗ Stabiliser l'outil SI-SIAO.
- ✗ Valider un socle d'indicateurs communs à l'ensemble des SIAO.
- ✗ Mener une réflexion sur l'articulation entre le SI, les indicateurs communs et le rôle d'observatoire du SIAO.
- ✗ Prévoir un partage régulier des indicateurs avec l'ensemble des SIAO, par exemple dans le cadre du groupe de travail régional des SIAO afin de permettre une analyse partagée et des temps de concertation.
- ✗ Limiter et renforcer la cohérence entre les différentes enquêtes.

5. Renforcer/développer la communication des SIAO à destination des partenaires

- ✗ Communiquer et formaliser les missions/rôle du SIAO et de ses partenaires.
- ✗ Formaliser objectifs et organisation des commissions.
- ✗ Communiquer régulièrement sur l'activité du SIAO.
- ✗ Informer les partenaires sur les dispositifs existants dans le département (supports écrits, réunion d'information,.....).

Etude relative à l'accompagnement des personnes en situation de handicap psychique par les mandataires la DRDJSCS Centre-Val de Loire, Loiret de février à juin 2016 : 16 jours

L'accompagnement d'un certain nombre de majeurs protégés avec handicap psychique par les mandataires judiciaires à la protection des majeurs a amené la DRJSCS du Centre-Val de Loire à solliciter le CREAL pour mener **une étude visant à mieux connaître l'accompagnement mené auprès des personnes ayant un handicap psychique prises en charge par les services mandataires et les mandataires individuels en région Centre-Val de Loire.**

Cette étude s'inscrit dans la réalisation de la fiche action n°7 «Renforcer la qualité de la prise en charge » du schéma régional des mandataires judiciaires⁶ qui prévoit notamment d' « Optimiser la qualité de la prise en charge par l'évaluation et l'analyse des besoins des personnes protégées ».

Objectif : Cette étude vise à mieux connaître les problématiques que pose l'accompagnement des personnes avec handicap psychique sous mandat de protection juridique, qu'elles soient prises en charge en structure sanitaire et/ou médico-sociale ou accompagnées à leur domicile en région Centre-Val de Loire.

Méthodologie :

- Recherche documentaire, réalisation de deux entretiens exploratoires (un service mandataire et une association spécialisée dans le handicap psychique)
- Réalisation de 13 entretiens semi-directifs auprès de services mandataires (8), d'associations spécialisées (2), l'association des mandataires privés et des Groupes d'Entraide Mutuelle (2).

Dans le cadre de la convention annuelle ARS/CREAL, réalisation **de diagnostics** pour les départements de l'Indre-et-Loire et de l'Indre :

Pour le Département de l'Indre-et-Loire : Réalisation d'un diagnostic relatif aux coopérations entre les ESMS et le secteur de psychiatrie sur le secteur Loire Touraine dans le cadre de la prise en charge de situations complexes.

Jours : 46.5 jours de mars à décembre 2016.

Objectif: Ce diagnostic vise à identifier :

- ➔ des organisations et des pratiques qui fonctionnent et celles à faire évoluer
- ➔ des solutions innovantes en termes de formation (évolutions pratiques professionnelles en ESMS) et d'accompagnement des personnes

⁶ Schéma régional des mandataires judiciaires à la protection des majeurs et des délégués aux prestations familiales-Région Centre-Val de Loire-2015-2019, DRJSCS

Méthodologie :

- Réalisation début 2016 d'une enquête par questionnaire par la DD ARS afin d'objectiver le besoin de prise en charge psychiatrique non couvert au niveau départemental, à destination des ESMS personnes âgées et personnes handicapées pour recenser les ressources internes ou externes en psychiatrie des ESMS et mesurer les besoins de soutien psychiatrique non couverts par les ressources disponibles. Les résultats de cette enquête seront exploités et analysés par le CREAI.
- La réalisation d'entretiens semi-directifs par le CREAI au sein d'un échantillon d'établissements et de services sur le secteur Loire Touraine, auprès de la direction, des équipes et des représentants de famille (équipe du secteur de psychiatrie, 4 ESMS handicap, 2 EHPAD et 2 services intervenant à domicile).

Pour le Département de l'Indre : Réalisation d'un diagnostic sur la scolarisation des enfants en situation de handicap âgés de 3-6 ans scolarisés en école maternelle ou en situation de l'être.

Jours : 37 jours de juin à décembre 2016.

Objectif:

- Réaliser un état des lieux de l'existant et des pratiques en matière de scolarisation, identifier les ressources locales et leur adaptation aux besoins
- Identifier les modalités d'organisation de la coordination territoriale
- Mettre en avant le parcours de familles, les accompagnements mis en place et les soutiens existants sur le territoire

Méthodologie :

- Recherche documentaire, recueil de données
- Collecte des données et état des lieux des pratiques via la réalisation d'une enquête par questionnaire personnalisé auprès de l'ensemble des acteurs concernés (MDPH, PMI, Education Nationale, ESMS, CRA, du service de psychiatrie infanto juvénile)
- Réalisation d'entretiens semi-directifs auprès de familles et des entretiens collectifs (focus groupes) auprès des acteurs concernés

REPRESENTATION (SEMINAIRES, COLLOQUES, REUNIONS)

Au cours de l'année 2015, le CREAI a été représenté ou a participé aux manifestations suivantes :

DATES	MANIFESTATION	REPRESENTANTS DU CREAI Centre-Val de Loire
14 janvier	Comité Technique Régional sur l'Autisme	Aurore Duquesne - Séverine Demoustier
28 janvier	Rencontre : Une société inclusive ?	Séverine Demoustier et Luis Da Cunha
05 février	Formation croisée inter-CREAI sur les mandataires judiciaires	Aurore Duquesne
11 mars	CDCPH du Cher	Laetitia Martineau
02 avril	Journée de formation : autisme : pratiques innovantes	Séverine Demoustier - Jean-Marc Bouchard - Claude Laizé
09 avril	Congrès du domicile organisé par l'UNA	Laetitia Martineau
Du 14 avril au 25 juin	Assemblées Générales : URIOPSS, ORS Centre, PEP45, Petits Frères des Pauvres, FNARS Région Centre Val de Loire	Séverine Demoustier - Claude Laizé Noël Le Goff - Jean-Marc Bouchard Michel Delamarre
12 juin	Portes Ouvertes 20 ans de la MAS Devinière et de l'ESAT Servi'Pep et 10 ans SAMSAH PEP45	Séverine Demoustier
Du 16 au 28 juin	Assemblées Générales : APLEAT, ISAMBERT, ACESM, ASSEPH, SESAME AUTISME, APHL, ADAPEI45, ADAPEI37, AEFH	Anne-Cécile Chapuis - Séverine Demoustier - Jean-Marc Bouchard Michel Delamarre - Claude Laizé
01 juillet	80 ans des PEP 18	Noël Le Goff
28 août	Inauguration des nouveaux locaux de l'ITEP de Châlette	Gilles Gibory
23 sept.	Portes Ouvertes de l'ESAT du château d'Auvilliers	Anne-Cécile Chapuis
24 sept.	Rencontre Handi : cap vers l'entreprise	Jean-Marc Bouchard
26 sept.	10 ans de la MAS APF HANDAS	JF Connan
28 sept. au 06 octobre	Journées départementales de l'URIOPSS	Jean-Marc Bouchard Noël Le Goff - Séverine Demoustier Michel Delamarre
09 octobre	Conférences de l'AIDAPHI	Noël Le Goff
21 octobre	Comité de Gestion relatif au projet de Fonctionnement	Noël Le Goff
19 nov.	10ème Journée Dépt. De l'Enfance et de la Famille	Séverine Demoustier
1^{er} déc.	5ème Journée Nationale d'Echanges et de Formation des SAMSAH et SAVS	Aurore Duquesne

LES OUTILS DE COMMUNICATION

Le site Internet

Le projet commun :

Le projet de refonte du site Internet du CREA Centre-Val de Loire s'est engagé depuis 2014 avec la rencontre du prestataire actuel du site Internet, Girelle multimédia. Un travail commun a ensuite débuté en début d'année 2015 avec le projet simultané des CREA de Bretagne et Pays de la Loire, de refondre également leur site Internet, en reprenant et en actualisant la charte graphique de l'ANCREAI, dans une logique de réseau.

Le CREA Pays de la Loire avait déjà amorcé la démarche avec son prestataire, Images Créations. Le projet s'avérait quasi-identique pour le CREA de Bretagne et pour le CREA Centre-Val de Loire. Le travail en réseau et la mutualisation des coûts engendrés par la duplication des sites des 3 CREA a permis d'engager ce projet. Une rencontre avec le prestataire le 22 mai 2015 a confirmé ce choix commun.

Les perspectives 2016

Livré avec ses fonctionnalités identiques pour les 3 CREA, qui partagent aussi un logo et un acronyme communs, le site de chaque CREA doit être alimenté par des rubriques et des contenus différents entre les 3 CREA, ce qui permettra, ainsi que les couleurs différentes choisies par les CREA, de les différencier.

A l'issue de ce travail sur les contenus, le site du CREA Centre-Val de Loire devrait pouvoir être présenté lors de la prochaine Assemblée Générale du 19 mai 2016. Il comportera à terme un accès réservé aux adhérents et contributeurs ainsi qu'une offre cartographique, des inscriptions en ligne, un annuaire actualisé du secteur...

La newsletter



Le Flash Informations du CREA a été remplacé en janvier 2015 par une newsletter mensuelle, qui comprend l'actualité du CREA, l'actualité du secteur, de la veille, et qui propose des liens vers des sites partenaires : AnCREAI, ITS, ERTS. La rubrique Offres d'emploi est également toujours présente.

Une revue thématique en construction

Le rapport d'orientations du CREAL indiquait en 2013 le souhait de pouvoir proposer au champ de l'action sociale et médico-sociale en région un espace de débat, de dialogue, de réflexion autour du travail social.

Le CREAL a donc créé un Comité de rédaction et de lecture, composé de membres du Bureau d'administrateurs, de personnes ressources qualifiées, et de la directrice du CREAL, afin de construire une revue thématique annuelle.

Suite à l'évolution de l'acronyme des CREAL, qui intègre la notion de Vulnérabilité, le CREAL a souhaité mettre en débat cette notion. Il l'a fait lors de la manifestation pour les 50 ans du CREAL, le 21 mai 2015, avec l'intervention d'un sociologue, Marc-Henry Soulet, sur cette question. Il le poursuit, au moyen d'un Comité de rédaction et de lecture chargé d'organisation cette revue, avec un premier numéro consacré à la vulnérabilité, de relire les contributions qui nous arrivent, suite à un appel large qui a été fait.

L'objectif final est une publication fin 2016.

CONCLUSION

Le présent rapport d'activité a rendu compte de l'activité menée en 2015 par le CREAI. Cette conclusion a pour vocation de mettre également en perspective l'activité réalisée depuis 3 ans, depuis la mise en place du nouveau projet du CREAI en 2013. L'Assemblée générale de juin 2013 avait voté un rapport d'orientations qui présentait des valeurs et une éthique de l'accompagnement du CREAI, comme des pistes de travail. Il s'agit donc d'effectuer un bilan de ces 3 ans, tout en mettant en exergue la nécessité, pour 2016, de proposer un plan d'action offensif, au regard d'une situation du CREAI qui, certes, fait état d'un repositionnement en région, mais conserve une grande fragilité financière.

Nous mettrons ici en avant ce qui a été réalisé depuis 3 ans, comme ce que nous souhaitons proposer pour 2016, en plus, bien évidemment de l'activité du CREAI qui continue à affirmer ses 4 grandes missions :

- Observations, études
- Animation et concertation
- Conseil et accompagnement
- Formation continue, en inter ou au sein des établissements et services,

dans le double objectif de :

- Contribuer à l'observation des besoins et des dispositifs sur les territoires
- Accompagner les projets et les pratiques professionnelles.

Ce qui a été réalisé depuis 2013 :

✓ **Promotion d'une parole sur le social, d'un discours partagé :**

- ✚ Des écrits issus des groupes d'animation
- ✚ Une contribution collective autour des Etats généraux du travail social
- ✚ Un catalogue de formation portant la clinique de l'accompagnement pour mieux l'accompagner auprès des équipes

✓ **Participation à des instances où l'expertise du CREAI et la promotion des conceptions qu'il porte sont mobilisées et recherchées :**

- ✚ Dans les commissions de l'Agence Régionale de Santé (commission prévention et organisation des soins / CTRA / Mission régionale des données en santé)
- ✚ Dans les commissions de sélection des appels à projet, avec voix consultative (CD 41)
- ✚ Dans les Comités de pilotage de schémas à l'échelle régionale (schéma mandataires judiciaires)
- ✚ Dans un appui technique à des comités de pilotage de schémas à l'échelle départementale.

✓ **Mise en synergie des acteurs du champ social et médico-social :**

- ✚ formation-action sur les adolescents en difficulté ;
- ✚ Petits déjeuners IME IEM sur les départements ;
- ✚ Journées d'étude régionales d'envergure (Vieillesse des PH; Scolarisation; Piveteau)

✓ **Développement d'un partenariat engagé sur les territoires de la région CVL :**

- ✚ Fnars
- ✚ Uriopss

- ✚ APF
- ✚ Fédération Autisme Centre
- ✚ ITS, ERTS
- ✚ ORS...

✓ **Contribution à l'observation, sa construction, sa pérennisation :**

- ✚ Une multiplication des études pour les autorités
- ✚ Une augmentation des diagnostics de besoins territoriaux
- ✚ La participation à des instances d'observation
- ✚ La contribution à l'élaboration d'un système d'informations partagé pour les PH
- ✚ La constitution d'un Comité d'études et d'expertise pour étayer les études du CREAI

✓ **Valorisation des actions des acteurs et des innovations :**

- ✚ Dans le Flash
- ✚ Sur les murs du CREAI avec l'exposition des œuvres

✓ **Elargissement du périmètre d'intervention du CREAI :**

- ✚ Protection de l'enfance
- ✚ Inclusion
- ✚ Accompagnement des travailleurs sociaux dans des dynamiques d'analyse de pratiques
- ✚ Grâce à une équipe de permanents et de vacataires aux compétences complémentaires

✓ **Une politique de communication repensée :**

- ✚ Passage du Flash à une newsletter mensuelle
- ✚ Construction d'une revue thématique annuelle du CREAI

Plan d'action pour 2016 :

Auprès des autorités publiques :

- Rechercher des subventions de fonctionnement auprès des autorités, en échange d'écrits issus de la mission d'animation, de participation aux instances de concertation territoriale
- Défendre des enveloppes plus adaptées avec les autorités sur les études commandées
- Promouvoir une CPO, Convention Pluriannuelle d'Objectifs, au niveau de l'ARS
- Proposer une offre relative à la base de données au Conseil régional
- Valoriser davantage les travaux de l'AnCREAI auprès des autorités pour les exploiter ou les décliner en région

Auprès des acteurs du secteur :

- Poursuivre et développer une politique de communication offensive sur les offres de service du CREAI, sur des sujets considérés comme porteurs
- Proposer des formations et journées d'étude sur les lois parues (protection de l'enfance ; Adaptation de la société au vieillissement ; Santé...) et les dupliquer sur les territoires, en s'appuyant éventuellement sur les programmes et / ou intervenants des autres CREAI
- S'aligner sur les orientations des OPCA et reformuler des titres de formation, pour être en adéquation avec celles-ci
- Se rapprocher des OPCA pour mobiliser des fonds mutualisés
- Déposer une demande d'habilitation DPC
- Travailler la concrétisation de l'idée de relais départementaux du CREAI
- Participer aux travaux nationaux de l'AnCREAI pour investir de nouveaux champs (Périclès 3, Personnes âgées...)

Auprès des adhérents / contributeurs :

- Mobiliser les administrateurs pour rechercher de nouvelles adhésions et contributions
- Mobiliser les administrateurs pour contribuer à la recherche de nouveaux administrateurs, en lien avec le Bureau et la Direction du CREAL

Auprès des partenaires :

- Rechercher des financements pérennes à travers des partenaires financiers qui pourraient soutenir l'activité du CREAL (banques, mutuelles, opérateurs de téléphonie...)
- Rechercher de nouveaux partenaires (territoriaux ; de l'action sociale) pour élargir le périmètre des travaux
- Travailler à l'élargissement du champ des partenaires connexes à notre secteur, tels que des organismes de formation d'autres champs...
- Se rapprocher de nos fournisseurs pour obtenir des réductions en échange de publicité

A l'interne :

- Penser l'organisation du travail, au regard des orientations précédentes
- Faire monter en compétences les personnels
- Mieux formaliser les cadres d'intervention des études et des accompagnements
- Etudier la possibilité d' »intégrer au sein de l'équipe du CREAL des jeunes sous statut de service civique, pour différents travaux d'appui, tels que l'alimentation du site internet, la recherche de partenaires financiers, la gestion des archives...

L'activité du CREAL ces 3 dernières années, et celle menée plus particulièrement en 2015, nous semblent illustrer la dynamique et la pertinence du CREAL. Cette activité est réalisée par une équipe en mouvement et mobilisée (tant l'équipe de permanents que celle des vacataires). Une équipe qui tient compte de l'évolution du contexte dans lequel évolue le secteur social et médico-social, attentive aux réalités économiques et professionnelles du secteur en région, et intégrée activement au réseau des CREAL.